
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mardi 5 juin 2007, à 20 h 45

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon et M. David Metzger.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 mai 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 juin et mercredi 6 juin 2007, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-195, «Présence des militaires aux abords de l'école des Crêts-de-Champel»;
- P-196, «Pour la réouverture du pont de la Jonction et du chemin du Bois-de-la-Bâtie».

Ces deux pétitions seront renvoyées à la commission des pétitions.

4. Projet d'arrêté du 5 juin 2007 de MM. Guy Dossan, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, M. Alexandre Chevalier, M^{me} Salika Wenger et M. Pascal Rubeli: «Modification de l'article 135 du règlement du Conseil municipal concernant les jetons de présence» (PA-69)¹.*Troisième débat*

La parole n'étant pas demandée, l'article unique de l'arrêté est mis aux voix; il est accepté à l'unanimité.

¹ Projet d'arrêté, 79.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau,

arrête:

Article unique. – L'article 135 «Membres du Conseil municipal» du règlement du Conseil municipal est complété par l'ajout de l'alinéa 4 suivant:

«4. (*nouveau*) Chaque groupe, après en avoir fixé les modalités, peut demander au Secrétariat du Conseil municipal d'opérer une retenue sur les jetons de présence de ses membres.»

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 554 000 francs destiné à la réhabilitation des installations de ventilation, de chauffage, d'éclairage et de sécurité du Musée Rath, situé au 1, place Neuve, parcelle N° 5022, feuille N° 31, commune de Genève-Cité (PR-536 A)¹.

Rapport de M^{me} Marguerite Contat Hickel.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 20 février 2007. La commission des travaux, présidée par M^{me} Béatrice Graf Lateo, l'a examinée lors de ses séances des 7, 14 et 28 mars 2007. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que la rapporteuse remercie de son travail.

¹ «Mémoire 164^e année»: Proposition, 5080.

Séance du 7 mars 2007

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, accompagnée de M. Luc Heimendiger, directeur adjoint du Musée d'art et d'histoire, et de M^{me} Anne Kiuny, conservatrice, laboratoire du Musée d'art et d'histoire, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, accompagné de M^{me} Laurence Cochard, architecte, collaboratrice au Service des bâtiments, de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et de M. Jean-Marc Santines, adjoint de direction au Service de l'énergie

Du document portant sur la proposition et des auditions de M^{me} Koelliker et de M. Meylan, il ressort que les installations techniques et de ventilation du Musée Rath sont obsolètes, et qu'elles entraînent notamment des problèmes d'hygrométrie. De ce fait, le musée a des difficultés à obtenir des œuvres prestigieuses, voire doit renoncer à certaines expositions. Un deuxième problème est la sécurité: suite au vol commis au Musée de l'horlogerie, il a été demandé d'engager des agents Securitas pour la surveillance. La sécurité du musée n'est pas assurée par le sas actuel: les verres ne sont pas sécurisés et le tambour d'entrée doit être mis en conformité avec les exigences des assurances. Un troisième problème concerne la planification des travaux. Ces derniers devraient être effectués entre mars et décembre 2008 pour permettre la réalisation d'une exposition consacrée à Giacometti au début de 2009.

Il est procédé à la présentation PowerPoint de la proposition (cette annexe est disponible sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports).

Le Musée Rath est le premier des musées de beaux-arts en Suisse. Il a été inauguré en 1826 et la Ville de Genève entra formellement en sa possession en 1851. Il a été classé monument historique en 1921. Dans les années soixante du siècle dernier, des travaux ont été entrepris, des faux plafonds ont été mis en œuvre, bouchant partiellement des parties architecturales et la verrière, et des fenêtres ont été obturées. Les travaux proposés porteront sur des éléments techniques. Les faux plafonds seront démontés pour y intégrer les installations de ventilation, et l'éclairage sera changé par la même occasion. En face de l'entrée, un passage qui avait été bouché sera rouvert. Le sas actuel sera remplacé par un autre sas répondant aux nouvelles normes de sécurité et permettant un meilleur contrôle. Il est précisé à ce propos que l'engagement d'hommes armés, pour répondre aux exigences de sécurité, représente plusieurs dizaines de milliers de francs par année. Le chiffre de 30 000 francs par mois sera articulé ultérieurement par M^{me} Cochard. Enfin, il sera prévu ultérieurement un aménagement permettant l'accessibilité de personnes handicapées.

La situation, sur le plan climatique, est décrite par M. Santines qui présente aux commissaires un élément de l'installation actuelle, «une vraie pièce de musée», comme peuvent le constater les commissaires. Le système de climati-

sation et d'humidification des salles ne permet pas d'assurer ni de contrôler les conditions climatiques. Malgré l'installation d'humidificateurs pendant l'hiver, les conditions hygrométriques restent instables. L'enveloppe n'étant pas étanche, l'air est très humide par temps de bise. En été, les sous-sols sont frais, alors qu'il fait chaud dans les étages. La réparation de l'installation de ventilation à air pulsé n'étant plus possible, les pièces de rechange n'existant plus sur le marché, il est prévu de restaurer entièrement le système et de construire un plafond thermique. La chaufferie sera remplacée par une production de chaleur et d'eau chaude fonctionnant au gaz. Un déphaseur thermique est prévu pour réduire les écarts de température entre le jour et la nuit.

Le crédit demandé est de plus de 4 millions. Les travaux remettront à flot l'installation. Le calendrier est serré: les soumissions devront intervenir au début de l'automne et l'attribution des travaux aura lieu à la fin de l'année. Le chantier commencera au début de 2008.

Questions des commissaires

S'agissant de l'accessibilité des handicapés au musée, il est précisé que l'accès se fait actuellement par la porte arrière. Il est confirmé que l'objectif demeure de trouver un accès par l'avant. Il a été envisagé d'utiliser une partie de l'escalier, mais les pylônes sont trop rapprochés pour laisser passer une chaise roulante. La Commission des monuments, de la nature et des sites devrait aussi intervenir. A des commissaires qui regrettent que les demandes de crédits soient présentées dans l'urgence, il est répondu que les études prennent du temps et qu'il est difficile de maîtriser les allers et retours des dossiers entre les services, d'autant que l'appréciation des priorités n'est pas la même selon les services. Les commissaires apprendront encore que des stores opaques seront installés pour assurer la conservation des œuvres (protection contre la luminosité et la charge thermique) et que 200 spots seront utilisés.

Lors de la discussion, une demande de détails complémentaires sur les luminaires est requise par un commissaire libéral. Un commissaire socialiste propose l'audition de M. Beuchat, en relation avec la question de l'accès au musée pour les handicapés. Un commissaire de l'Union démocratique du centre, qui est en faveur de l'installation d'un ascenseur, soutient la demande d'audition afin d'obtenir d'ores et déjà des informations sur le sujet et d'éviter un deuxième chantier ultérieurement.

Un commissaire démocrate-chrétien s'y oppose, relevant notamment qu'un accès pour les handicapés existe déjà et qu'il n'y a donc pas urgence à installer un deuxième accès. Un commissaire du Parti radical et une commissaire des Verts déclarent s'y opposer également. Le retrait de l'audition est proposé par

son auteur. La demande de voter la proposition PR-536 lors de cette séance est refusée.

Séance du 14 mars 2007

Il est convenu de reporter le vote à la séance du 28 mars afin de disposer de plus de temps pour la discussion.

Les renseignements relatifs aux luminaires ont été communiqués dans l'intervalle aux commissaires par le Service de l'énergie. Un message de M^{me} Cerda du 9 mars (annexe) confirmera que le choix des luminaires a été fait suite à une étude confiée à un éclairagiste et à un architecte muséographe. Il sera prévu des sources lumineuses aux halogènes, particulièrement adaptées à la mise en valeur des collections, les possibilités d'optimisation énergétique étant limitées. Des dispositifs permettant la gestion automatique de l'extinction de l'éclairage lorsque les salles sont inoccupées seront néanmoins installés.

Séance du 28 mars 2007

Un commissaire libéral souligne qu'il a été répondu qu'il y aura 200 spots à 1000 francs la pièce et qu'il en est ébloui. S'il comprend un tel investissement pour un musée qui expose de grandes œuvres, en revanche la proposition qui est soumise lui paraît luxueuse, s'agissant d'expositions temporaires. Il dit qu'il s'abstiendra.

Un commissaire démocrate-chrétien partage le sentiment du commissaire libéral: il trouve énorme le coût des travaux et juge le projet non prioritaire. Il s'abstiendra.

Un commissaire radical relève que la sécurité et d'autres éléments sont peut-être d'un prix élevé, mais que, sans intervention, ce musée ne pourra plus accueillir d'expositions et qu'il risque de devoir fermer. Il votera la proposition.

Un commissaire socialiste, s'exprimant à titre personnel, se dit gêné par le montant de 4 millions de francs pour ces travaux.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est d'avis qu'il faut entretenir les musées et votera la proposition.

S'exprimant au nom du groupe socialiste, un commissaire relève que ce musée doit être rénové et qu'on ne peut pas prendre le risque qu'il disparaisse.

Un commissaire du Parti du travail votera le crédit, même si les travaux sont coûteux.

Un commissaire des Verts souligne l'importance du musée. S'il regrette l'éclairage par les spots, il relève néanmoins que l'entretien d'un musée de cette importance nécessite des investissements et il votera la proposition.

Un commissaire libéral regrette que dans cette commission et dans les séances plénières de nombreux élus ne se soucient plus des deniers publics. Il juge que les coûts sont abusifs et déclare qu'il reviendra sur le sujet en séance plénière.

Vote

La proposition PR-536 est acceptée par 10 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 1 R, 2 UDC) et 5 abstentions (1 S, 1 DC, 3 L).

Arrivée au terme de ses travaux, la commission des travaux vous propose d'accepter le projet d'arrêté ci-dessous. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe: courrier de M^{me} V. Cerda du 9 mars 2007

From: <Valerie.Cerda@ville-ge.ch>
To: «Béatrice Graf Lateo» <b.graflateo@bluewin.ch>
Cc: <Claude-Alain.Macherel@ville-ge.ch>; <Isabelle.Charollais@ville-ge.ch>;
<Jean-Marc.Santines@ville-ge.ch>; <Philippe.Meylan@ville-ge.ch>;
<Laurence.Cochard@ville-ge.ch>; <Martine.Koelliker@ville-ge.ch>
Sent: Friday, March 09, 2007 3:35 PM

Subject: RE Infos complémentaires demandées pour la PR 536 (Musée Rath)
suite à la séance de la CT du mercredi 7 mars 2007

Chère Madame,

En réponse à votre demande, veuillez trouver ci-dessous les informations complémentaires demandées:

Le luminaire prévu à ce stade du projet pour les salles d'exposition est l'Optec de la marque NEUCO ou similaire équipé d'une lampe halogène de 50 ou de 100 W. Le choix du luminaire a été fait suite à l'étude confiée à M. Della Favera éclairagiste et M. Buri architecte muséographe.

Compte tenu du choix de la source, gourmande en énergie, mais répondant à la demande de l'architecte muséographe, nous avons demandé à l'ingénieur de prévoir dans le projet les dispositifs nécessaires pour gérer automatiquement l'extinction de l'éclairage lorsque les salles sont inoccupées pendant les heures d'ouverture, ainsi que l'allumage partiel de l'éclairage hors des heures d'ouverture.

Il est vrai que les solutions utilisant des sources lumineuses économes en énergie ne permettent pas d'obtenir la qualité de lumière requise pour la mise en valeur des œuvres. Le projet d'éclairage tel que proposé est donc celui qui répond aux besoins de muséographie retenus.

S'agissant du prix effectif des luminaires, il sera le résultat d'un appel d'offres décrivant les caractéristiques techniques attendues. Des propositions d'autres marques pourront être formulées, et des prix plus compétitifs sont envisageables.

Pour information:

Le prix du luminaire Optec 50 W est de Fr. 460.00 HT brut et d'env. Fr. 280.00 HT net pour 200 unités

Le prix du luminaire Optec 10 0W est de Fr. 884.00 HT brut et d'env. Fr. 500.00 HT net pour 84 unités.

Espérant avoir répondu à votre demande,
Veuillez recevoir mes meilleures salutations

CERDA Valérie
Cheffe de service

Premier débat

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la commission des travaux a examiné en détail la proposition de crédit PR-536 pour la réhabilitation du Musée Rath. Comme vous le savez, le groupe A gauche toute! est très attaché à la sauvegarde du patrimoine architectural et culturel genevois; cependant, le problème auquel nous sommes confrontés dans le cas du Musée Rath est à mettre en parallèle avec celui que nous avons rencontré pour le Musée d'art et d'histoire. Souvenez-vous: nous avons découvert que, à cause d'un manque d'entretien des salles, nous ne pouvions plus exposer sans les endommager des œuvres qui gisaient dans les sous-sols du musée.

Au Musée Rath, il s'agit de pallier les mêmes manquements. Des problèmes d'hygrométrie privent les citoyennes et les citoyens de certaines expositions que le musée ne peut accueillir, car les normes requises ne sont pas respectées. Par conséquent, certaines collections ne peuvent pas être montrées au public. Lors de l'audition des représentants du département des affaires culturelles, nous avons appris qu'une exposition consacrée à Giacometti pourrait être prévue pour le début de l'année 2009, mais à condition que les travaux soient effectués en 2008. Pour ne pas renoncer à présenter des œuvres prestigieuses au public, nous devons donc voter ce crédit.

A celles et ceux qui hésiteraient encore à cause du coût de l'opération, je rappelle que nous devons actuellement assurer la sécurité du Musée Rath en payant des agents de sécurité à hauteur de 30 000 francs par mois. Il serait évidemment plus judicieux de mettre ce bâtiment aux normes exigées! Je rappelle aussi qu'un accès pour les handicapés n'est pas possible par la rampe, alors que le droit fédéral nous impose de faciliter l'accès des bâtiments publics aux handicapés. Quant à l'éclairage, je vous ferai grâce de cet aspect du problème, puisque nous l'avons étudié en détail à la commission des travaux.

Mesdames et Messieurs, les travaux qui nous sont demandés au Musée Rath ne sont pas un luxe mais relèvent d'une réelle nécessité, et ils nous permettront d'exploiter au maximum le potentiel de cette institution culturelle. Le groupe A gauche toute! vous invite donc à accepter les conclusions du rapport PR-536 A votées à l'unanimité par la commission des travaux.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral s'abstiendra sur cette proposition. Je veux vous en donner les raisons, qui ont essentiellement trait au coût des travaux demandés. Comme vous le savez – je l'ai d'ailleurs souvent dénoncé dans cette enceinte – depuis que nous

devons examiner des propositions établies selon le code des frais par éléments (CFE), nous n'y voyons plus très clair et nous ne connaissons pas le coût réel des travaux demandés. Je pourrais donner plusieurs exemples de cas où nous avons pu constater que les montants demandés étaient largement supérieurs à ceux qui étaient nécessaires.

Quand on voit ce qui se fait ailleurs, on est en droit de s'interroger. J'ai lu dans un quotidien vaudois que Lausanne construisait un musée qui coûterait 2 millions de francs, avec une participation de l'Etat vaudois de 340 000 francs. Ce week-end, nous avons appris que les Fribourgeois pouvaient construire un théâtre et une salle des fêtes pour 6 millions de francs. Mais à Genève, on change la ventilation du Musée Rath – dont le volume n'est pas aussi important que celui du Musée d'art et d'histoire – pour 4,5 millions de francs! En outre, le Musée d'art et d'histoire accueille des collections permanentes, alors qu'au Musée Rath les œuvres sont prêtées pour trois mois au maximum.

Les libéraux ne veulent pas s'opposer à ce que la Ville prenne toutes les dispositions nécessaires pour recevoir des expositions dignes de ce nom et des œuvres importantes – Genève mérite bien cela! – mais il faut quand même essayer de comprendre que ce n'est pas parce qu'une œuvre n'est pas jouée sur un stradivarius qu'il ne faut surtout pas l'écouter... A Genève, nous nous payons toujours ce qu'il y a de plus cher! Par exemple, ici, nous allons acheter 200 spots pour 184 000 francs! Or cela n'a interpellé personne lors des travaux de la commission...

Si les libéraux s'abstiennent ce soir, au lieu de refuser la proposition PR-536, c'est parce que le nouveau magistrat M. Pagani qui vient d'en hériter ne peut pas encore répondre. Nous lui faisons confiance, en espérant et en sachant – le connaissant – qu'il ne jettera pas l'argent par la fenêtre et resserrera au maximum les dépenses. A lui de nous le démontrer!

Durant l'été, nous prendrons nos dispositions pour soumettre au Conseil municipal une motion qui lui permettra – si ce n'est en commission des travaux, du moins en commission des finances, lors de l'étude des comptes – d'avoir une meilleure lecture des projets qui lui sont soumis. D'ailleurs, il serait peut-être souhaitable que les crédits votés par la commission des travaux soient aussi renvoyés à la commission des finances lorsque les comptes nous sont transmis.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien comprend bien que le montant du crédit puisse faire tousser certains mais, dans le cas d'espèce, si nous voulons continuer d'offrir à la population des expositions dignes de ce nom, ces travaux au Musée Rath sont absolument indispensables. Nous n'insisterons

jamais assez sur le fait que les normes de conservation des œuvres doivent être respectées – et notamment que l’hygrométrie doit être stable – pour qu’un musée puisse accueillir des œuvres. Je rappelle que le but des expositions au Musée Rath est très souvent de présenter des œuvres provenant d’autres musées ou de collections privées. Pas besoin de sortir de Saint-Cyr pour comprendre que, si on ne peut pas assurer de bonnes conditions de conservation, personne ne nous prêtera des œuvres!

Si le Musée Rath n’est pas réhabilité selon les normes requises, des événements déjà prévus peuvent d’ores et déjà être rayés du calendrier des manifestations. Par conséquent, même si le montant du crédit demandé dans la proposition PR-536 est malheureusement très élevé, il faut l’accepter. Comme l’a dit M^{me} Figurek – mais en passant un peu vite sur le sujet – je rappelle par ailleurs que les frais de sécurité sont aujourd’hui extrêmement importants; or ces sommes pourront être économisées par la suite, si le musée est réhabilité. Mais n’oublions pas que les travaux demandés permettront aussi d’améliorer l’accueil du public et de faire en sorte que le Musée Rath puisse recevoir ses visiteurs dans des conditions ressemblant peu ou prou à celles des grands musées à l’étranger.

Enfin – et je crois que c’est là un paramètre lui aussi très important – l’installation prévue sera très performante et durable, ce qui explique en partie la cherté du projet. Comme vous le savez bien, chers collègues – mais je vous le rappelle quand même – le bon marché finit souvent par être cher. Dans le cas présent, c’est cher tout de suite mais, au moins, nous en aurons pour longtemps! Voilà pourquoi le groupe démocrate-chrétien vous invite à voter le crédit demandé dans la proposition PR-536.

M. Jean-Louis Fazio (S). Le groupe socialiste votera également le crédit demandé pour la réhabilitation du Musée Rath. Nous tenons à ce que ce dernier reste un musée phare pour Genève et qu’il continue à accueillir des expositions itinérantes dignes de ce nom. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous encourageons à voter ce crédit.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts votera lui aussi le crédit demandé dans la proposition PR-536, et cela pour différentes raisons. Comme certains l’ont déjà dit dans cette enceinte, le Musée Rath appartient au patrimoine genevois. Il s’agit tout simplement de restaurer un bâtiment appartenant à la Ville de Genève depuis 1851 déjà, et qui mérite d’être traité correctement. C’est le premier commentaire que je souhaitais faire.

Le deuxième concerne les questions d'hygrométrie, déjà plusieurs fois abordées ce soir. Le système de ventilation installé en 1958 est plus qu'obsolète et vétuste; il risque même parfois d'entraîner la fermeture immédiate d'une exposition, tant les conditions hygrométriques sont instables.

Le troisième aspect dont je voulais parler est celui de la sécurité. Là aussi, cela a déjà été dit: les agents de sécurité employés actuellement au Musée Rath nous coûtent 30 000 francs par mois, simplement pour faire les cent pas à travers les salles et en vérifier les conditions de sécurité. Il est évident que, si nous pouvons éviter de faire appel à ces professionnels simplement en renforçant le sas de sécurité et en sécurisant les vitres, nous devons le faire!

Je passe à mon quatrième commentaire, c'est-à-dire à l'urgence des travaux demandés, dont nous avons déjà discuté à la commission des travaux. Comme le disait M. Queloz, nous avons eu l'impression que ces travaux étaient assez urgents, mais nous pouvions légitimement nous attendre à ce qu'un crédit de 4,5 millions de francs s'inscrive le cadre d'une planification plus générale. En effet, la Ville de Genève possède un certain nombre de monuments qui méritent une restauration correcte. A présent, il appartient au nouveau magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement d'établir une planification de la restauration de ces immeubles patrimoniaux dans notre commune.

Un autre élément auquel les Verts ont été attentifs est l'utilisation des spots. Nous avons demandé des informations complémentaires à ce sujet, car nous nous inquiétons non pas tant du coût, mais de la consommation d'énergie induite par ce système. Malheureusement, il n'est guère possible d'utiliser d'autres lampes que celles proposées, si nous voulons respecter les conditions muséographiques requises pour l'éclairage adéquat des œuvres exposées. Les Verts se demandent donc dans quelle mesure nous ne pourrions pas, à terme, imaginer des mesures compensatoires. Je m'explique: certains musées consommant beaucoup d'énergie, ne serait-il pas possible de compenser en diminuant d'autant la consommation dans d'autres lieux? Mais c'est là le début d'un débat sur lequel nous reviendrons certainement en cours de législature.

Quoi qu'il en soit, le groupe des Verts, je le répète, votera le crédit demandé dans la proposition PR-536 pour les raisons que je viens d'évoquer. Nous encourageons vivement le Conseil administratif à entreprendre rapidement les travaux, afin que le Musée Rath puisse accueillir l'exposition Giacometti en 2009.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (abstention des libéraux).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 554 000 francs destiné à la réhabilitation des installations de ventilation et de chauffage du Musée Rath situé au 1, place Neuve, parcelle N° 5022, feuille N° 31, commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 554 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 47 812 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 275 000 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002, soit un montant total de 4 829 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la résolution de M^{mes} Esther Alder, Caroline Dallèves Romaneschi, Michèle Künzler, MM. Roberto Broggin, Robert Cramer, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni, renvoyée en commission le 25 juin 1997: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation» (R-536 A)¹.

Rapport de M^{me} Alexandra Rys.

La commission du logement s'est réunie le 7 juin 2004, sous la présidence de M. Jacques Mino. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Guenevere Paychère.

Rappel de la résolution

Considérant:

- que les buts poursuivis par une collectivité publique lorsqu'elle possède des immeubles sont de deux ordres: d'une part, offrir des logements sociaux; d'autre part, freiner la spéculation et la désertification du centre-ville qui lui est liée;
- que ces buts sont obtenus par la maîtrise du sol, mais que la gestion peut être déléguée à un organisme adéquat;
- les investissements énormes qu'il faudra consentir pour remettre en état les immeubles;
- la possibilité pour une fondation d'obtenir des subsides pour une rénovation historique;
- la possibilité pour une fondation d'hypothéquer les immeubles sans grever le budget de fonctionnement de la Ville,

le Conseil municipal accepte le principe du transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation.

Travaux de la commission

Cette résolution a été traitée simultanément à la motion M-274 (de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et M^{me} Véronique Pürro, «Immeubles de la Ville et autonomie de gestion»), lors d'une brève séance.

¹ «Mémorial 155^e année»: Développée, 607.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe considère comme caducs les deux objets (R-536 et M-274) du fait de la réalisation de l'audit de la Gérance immobilière municipale.

Un commissaire des Verts estime que certains points sont toujours d'actualité.

Un commissaire démocrate-chrétien pense que les Verts peuvent revenir avec une proposition au Conseil municipal mais que cette motion peut être refusée.

Mise aux voix, la résolution est refusée par 13 non contre 2 oui (Ve).

Lors d'un second vote, 13 commissaires acceptent le rejet et le classement de la motion, contre 2 oppositions (Ve). Le Conseil municipal fera de même le 24 janvier 2005.

N.B.: Les notes de séance ne précisent pas les partis représentés et la rapporteuse ne faisait pas partie de la commission du logement à l'époque du vote.

La commission du logement vous recommande dès lors d'accepter les conclusions de ce rapport et de voter le rejet de cette résolution.

Premier débat

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). En commission, les Verts ont refusé le classement de la résolution R-536 pour les raisons suivantes. L'un des arguments invoqués à l'époque par le magistrat M. Muller consistait à dire que l'audit en cours répondrait à toutes nos interrogations. Or cet audit a bel et bien été réalisé, mais nous ne sommes toujours pas satisfaits des réponses données dans ce cadre ainsi que par le magistrat et les fonctionnaires de la Ville.

Je pense que la résolution R-536 a très bien posé le problème de la rénovation des immeubles de la Ville et de la nécessité de trouver une autre solution que d'avoir recours aux crédits d'investissements, qui obèrent chaque année le budget municipal. La proposition des Verts, à l'époque – nous continuerons à la défendre jusqu'au bout – consistait à essayer de trouver une formule permettant à la Ville de remettre les immeubles de son patrimoine financier à une fondation de droit public.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises, dans cette enceinte. L'idée était notamment de les donner à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui selon ses statuts peut procéder aux rénovations nécessaires. D'autres solutions sont également possibles: en tant qu'entité publique, notre municipalité peut accorder des droits de superficie ou encourager les baux associatifs, mesures qui permettraient une rénovation à moindre coût.

Pour toutes ces raisons, les Verts s'opposent au classement de la résolution R-536, et ils reviendront d'ailleurs sur cette question ultérieurement. Nous tenons à dire aussi que nous nous réjouissons d'avoir une nouvelle magistrate à la tête du département chargé de ces questions. Je la salue, car je sais qu'elle se soucie beaucoup du logement social. Nous serons donc d'autant plus attentifs à collaborer avec elle pour aboutir à une solution allant dans le sens de ce que nous souhaitons. Je pense en particulier à la nécessité de trouver une solution pour éviter d'avoir à assumer les coûts incroyables des rénovations d'immeubles appartenant à la Ville.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons bien compris que le rapport R-536 A n'avait plus d'objet. Par conséquent, nous rejeterons la résolution comme le recommande la commission du logement. Je pourrais m'en tenir là et me dire: «Voilà, j'ai prononcé une phrase et cela suffit.» Mais nous sommes au début de la législature, et je crois qu'il est important de nous présenter les uns aux autres.

Je le souligne donc très clairement: de manière générale, mon groupe n'est vraiment pas favorable aux transferts de biens publics, quels qu'ils soient. En ce moment, il serait particulièrement déraisonnable de nous en dessaisir. Pourquoi? Nous avons la chance, à Genève, d'avoir un patrimoine mobilier et immobilier de grande valeur, qui représente trois à quatre fois le budget municipal de fonctionnement. Grâce à cela, nous bénéficions dans les classements internationaux d'un excellent *rating*: A++, alors que le Canton n'obtient que A+. Cela permet à la Ville d'obtenir des prêts extrêmement avantageux. Dans cette perspective, nous dessaisir de biens immobiliers nous appauvrirait.

Les investissements de la Ville sont fixés à environ 100 millions de francs par an, et ils sont couverts à hauteur de 60%; il nous reste donc à trouver les 40% restants. Mais comment y parviendrons-nous, si nous nous dessaisissons de nos biens en nous rendant plus pauvres? Je ne crois pas que ce soit la meilleure solution. Evidemment, nous l'avons bien remarqué: en politique, c'est comme dans la mode, il y a des cycles – et voilà que les cantons se mettent à adopter une politique de transfert de biens immobiliers qui nous semble, à nous, quelque peu absurde. Vendre les bijoux de famille n'a jamais profité à personne.

Si nous voulons rester une ville compétitive et pouvoir obtenir, sur les marchés financiers, des emprunts intéressants qui ne plombent pas trop nos finances, il me semble que nous dessaisir de nos actifs est une grave erreur. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point avec les Verts, comme nous avons d'ailleurs pu le constater au niveau du Canton, où ils veulent faire exactement l'inverse de ce que nous préconisons et se dessaisir des biens patrimoniaux de l'Etat. Je le répète, pour nous, c'est une grave erreur.

Résolution: transfert des immeubles à une fondation

Par conséquent, nous refuserons la résolution R-536. Je précise que nous adopterons probablement la même attitude à l'avenir, pour un certain nombre de projets. Nous sommes définitivement opposés aux transferts d'actifs! (*Applaudissements.*)

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'aimerais revenir sur une question à nos yeux prioritaire: qu'allons-nous faire des bâtiments municipaux, qui sont dans un état plus que déplorable? Chaque année, nous devons investir des millions de francs simplement pour les rénover! J'insiste: le patrimoine immobilier de la Ville de Genève est dans un état fortement dégradé. Nous devons absolument trouver des solutions, si nous ne voulons pas recourir à des démolitions d'immeubles.

Je pense donc qu'il ne suffit pas de se borner à refuser les transferts de biens immobiliers en prétendant que cela revient à se débarrasser des bijoux de famille – une famille fort mal dotée, en l'occurrence! Il s'agit d'essayer de trouver une solution un peu plus pratique, et je crois que celle qui consiste à recourir à une fondation de droit public est bonne. En effet, celle-ci peut obtenir des prêts hypothécaires bas et rénover des immeubles à moindre coût. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous pouvons aussi accorder des droits de superficie et encourager les baux associatifs, solution à adopter absolument. En l'occurrence, je n'en vois guère d'autre, si nous voulons faire face à la nécessité de rénover les immeubles de la Ville de Genève.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je prends acte de la nouvelle mode lancée ce soir, laquelle consiste à mener un débat qui tourne à la propagande électorale sur un sujet ne concernant pas la Ville et soumis à votation dans douze jours... Soit! C'est nouveau, nous pouvons procéder ainsi, il n'est jamais trop tard pour changer ses habitudes... Mais le groupe démocrate-chrétien s'en étonne quand même!

J'en viens plus précisément à la thèse défendue par M^{me} Wenger. Au début de son intervention, elle a dit qu'avoir un patrimoine était bon pour l'économie – celle de la commune, j'imagine. Mais à ce que je sache, aucune étude n'a été faite dans ce sens en ce qui concerne la Ville de Genève. Nous attendons donc que cette thèse soit démontrée.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie d'avoir lancé ce débat fort intéressant. Il ne vous aura pas échappé que le département

des finances se nomme désormais «département des finances et du logement». Pourquoi? Parce que le nouveau Conseil administratif entend mettre l'accent sur le logement – en ville de Genève, mais pas uniquement.

M. le maire l'a dit hier dans son discours de législature: le nouveau Conseil administratif – comme le précédent, d'ailleurs, et comme vous toutes et tous ici réunis, j'imagine – est fier du parc immobilier de la Ville de Genève. Vous avez raison, Madame Contat Hickel, de dire qu'il faudra rénover certains immeubles dans les plus brefs délais. Il n'en demeure pas moins que ce parc immobilier garantit en ville une certaine mixité sociale au niveau du logement, problématique chère à toutes celles et à tous ceux qui siègent dans cette salle. Il permet également d'améliorer la qualité de vie en ville.

Pour clore cette intervention introductive au sujet du logement, je sais que la commission du logement a fort heureusement gardé le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM). J'aurai plaisir à en rencontrer les membres et à discuter avec eux des derniers points à débattre concernant ce règlement d'importance. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez reçu de la part de mon prédécesseur Pierre Muller un document intitulé «Bilan de la politique du logement de la Ville de Genève 2003-2007», qui vous montre les efforts fournis par le Conseil administratif, mais également par le Conseil municipal, durant cette période.

Ce bilan nous indique aussi le long chemin qu'il nous reste encore à parcourir. Madame Contat Hickel, je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée à cet égard au cours de votre intervention. Non seulement nous aurons toutes et tous à travailler pour rénover dans les meilleurs délais les immeubles qui méritent de l'être, mais nous devons également faire preuve d'imagination. En effet, nous sommes nombreux à dire que le parc immobilier pourrait aussi être géré par le biais de contrats associatifs et de baux partagés. Je sais que nous serons majoritaires dans notre volonté de pérenniser un logement social de qualité en ville de Genève.

Nous continuerons certainement à discuter en commission du logement – et pourquoi pas dans d'autres commissions? – de cette idée qui, je l'espère, nous rassemblera: la Ville de Genève peut aujourd'hui, par le biais de sa Fondation pour le logement social, acquérir des terrains parfois situés hors des limites communales. Il s'agit de collaborer avec d'autres en partenariat – soit en octroyant des droits de superficie, soit en travaillant avec des fondations – pour accroître le patrimoine municipal. Ainsi, nous répondrons au besoin de toutes les Genevoises et tous les Genevois, de tous ceux qui habitent en ville et dans le canton, de pouvoir se loger dans de bonnes conditions et à des prix décents. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me réjouis de continuer ce débat avec vous toutes et tous, en commission et en séance plénière. *(Applaudissements.)*

Résolution: transfert des immeubles à une fondation

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens juste à propos d'un petit problème qui me semble néanmoins essentiel. M^{me} Contat Hickel a dit qu'il s'agissait de trouver des solutions pragmatiques, mais il en existe d'autres que celles qu'elle propose en ce qui concerne notre patrimoine. La Ville possède plus de 500 immeubles et 5300 appartements, plus 400 appartements appartenant à la Fondation pour le logement social.

Un certain point de vue dit qu'il faut essayer de se débarrasser des immeubles en mauvais état; un autre consiste à procéder à une évaluation rapide des travaux à effectuer, système bien connu et souvent employé aujourd'hui. Selon cette deuxième manière de procéder, on fixe une norme minimale, et les immeubles qui sont au-dessous sont régulièrement entretenus. Cela permet de ne pas en arriver à des situations comme celle que nous connaissons actuellement, où la Ville possède une centaine d'immeubles dans un état de dégradation, je n'ose dire avancée, mais certaine.

Nous devons donc continuer l'effort de mon prédécesseur pour rénover ces bâtiments – mon département s'y emploiera – mais également mettre en place un système d'évaluation nous permettant de ne pas laisser ces immeubles descendre sous la norme minimale. Les professionnels le savent: entretenir régulièrement un bâtiment coûte beaucoup moins cher que si on le laisse «dépérir», si j'ose dire, et qu'il faut ensuite dépenser des millions pour le sauver.

Tel est mon objectif pour les quatre ans à venir et c'est là une solution tout à fait pragmatique. J'essaierai, d'une part, de poursuivre les efforts déjà entrepris pour rénover tous les immeubles dans un état de dégradation avérée, et, d'autre part, de faire en sorte que certains immeubles qui pourraient descendre au-dessous d'une norme minimale que nous fixerons ensemble soient repris en main et régulièrement entretenus. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que vous nous suivrez dans l'application de cette politique, car c'est elle qui nous permettra, de manière pragmatique, de conserver le patrimoine municipal et ces biens immobiliers qui appartiennent à toute la collectivité. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la résolution sont acceptées à la majorité (opposition des Verts).

- 7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 067 000 francs destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et de ventilation ainsi qu'à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets, situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais (PR-541 A)¹.**

Rapport de M^{me} Marguerite Contat Hickel.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 20 mars 2007. La commission des travaux, présidée par M^{me} Béatrice Graf Lateo, l'a examinée lors de sa séance du 4 avril 2007. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que la rapporteuse remercie de son travail.

Préambule

Le centre de voirie des Vernets a été construit en 1964 par les architectes François Maurice et Jean-Pierre Dom. Peu de travaux d'entretien ont été effectués depuis lors et certaines installations sont devenues particulièrement vétustes. La modernisation des vestiaires est incontournable afin de fournir aux collaborateurs de la Voirie des locaux conformes aux besoins actuels, permettant de garantir le confort et l'hygiène adaptés aux normes et règlements en vigueur.

Séance du 4 avril 2007

Audition de MM. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, Pierre-Alain Mottier, architecte au Service des bâtiments, Jean-Marc Santines, adjoint de direction du Service de l'énergie, et Francis Demierre, chef du Service logistique et technique

M. Demierre donne quelques éléments d'information. Il relève que les travaux sont nécessaires et attendus, les locaux devenant insalubres. Aucune intervention n'a eu lieu depuis 1964. Il ajoute qu'il n'est pas possible d'engager des femmes dans les différents services. Il précise aussi que quelque 300 personnes arrivent chaque jour dans les vestiaires pour se changer. Lorsqu'il pleut, les employés ne peuvent faire sécher correctement leurs habits et se changer.

Sur la base d'une présentation PowerPoint, M. Meylan situe l'emplacement des divers locaux et l'utilisation qui en est faite. Les commissaires constatent

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 5651.

aussi l'état de dégradation des locaux (taches d'humidité, carrelage rafistolé, absence de porte aux urinoirs, W.-C. hors d'usage, etc.). M. Meylan relève que l'ensemble des installations techniques est à reprendre. D'une part, le local de séchage à habits est trop petit et, d'autre part, les vols se multiplient par manque de place dans les armoires sécurisées. Le projet propose de conserver la typologie existante du vestiaire en créant, entre les différents blocs sanitaires, des espaces pour que chaque travailleur puisse bénéficier d'une armoire pour sécher les habits et une autre pour les vêtements de ville. Le local des actuelles armoires chauffantes sera remis à niveau et recouvert de carrelage pour assurer la continuité des sols; les grilles du sol seront remplacées; les blocs sanitaires seront fermés et ventilés. Les appareils sanitaires vétustes seront remplacés et le carrelage sera remis en état.

M. Santines précise que les armoires séchantes seront reliées à un système centralisé, une sorte de grand séchoir, auquel une armoire sur deux sera raccordée. Il ajoute que de nouveaux raccords sont prévus pour éviter le reflux de l'air humide sur les vestiaires. Les commissaires prennent note que le principe retenu est basé sur un monobloc de ventilation à double flux spécifique, équipé d'un récupérateur de chaleur et d'une pompe à chaleur (un système conçu à l'origine pour la ventilation des piscines couvertes). Ce bloc sera placé sur la toiture et les réseaux de pulsion et d'extraction chemineront par la gaine technique existante.

S'agissant de la planification des travaux, M. Meylan précise que les travailleurs quitteront les locaux pendant les travaux, qui devront se dérouler en été et durer trois à quatre mois. Pendant cette période, une tente sera montée à l'extérieur, équipée de matériel, de sanitaires, etc.

A un commissaire qui estime que tous les vêtements à sécher pourraient se trouver dans un seul local, il est répondu que les services avaient réfléchi à cette option, mais qu'ils étaient revenus à la proposition d'armoires individuelles, compte tenu du nombre de vols, y compris de vêtements professionnels. Il sera précisé ultérieurement à un autre commissaire qu'on «emprunte» souvent des bottes et vestes, en cas d'oubli par exemple, et que la numérotation des vêtements n'est pas suffisante.

Un commissaire s'enquiert de la présence d'amiante, des honoraires étant prévus pour une expertise d'amiante. Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'indications quant à l'existence de cette matière. Il s'agit d'une mesure préalable, proposée systématiquement, vu l'époque de la construction du centre de voirie, mais cela ne devrait pas avoir d'incidence sur le montant du crédit.

Une commissaire souhaite des informations complémentaires sur les vestiaires femmes et les séparations envisagées. Il lui est précisé que ces dernières seront installées le jour où l'on engagera des femmes et qu'une telle installation

pourra se faire rapidement, avec des constructions légères. Il est jugé préférable de procéder à ces aménagements lorsque du personnel féminin sera engagé.

Il est précisé que 218 personnes sont employées dans le service et que 16 douches sont prévues et jugées suffisantes compte tenu des horaires «décalés» des employés. La surface des locaux ne permettrait pas l'augmentation des employés.

A un commissaire qui pose la question de la destination des locaux et notamment de la possibilité d'installer les vestiaires ailleurs et de faire un autre usage des locaux, il est répondu qu'un autre lieu n'est pas envisagé, qu'une autre utilisation de cet immeuble serait problématique et qu'une telle solution serait trop coûteuse.

A une commissaire qui relève que cette proposition est présentée comme urgente et qui s'étonne du temps pris par les services pour soumettre cette demande au Conseil municipal, il est répondu qu'il faut discuter le projet, le chiffrer, consulter le Service de l'énergie, etc., et que ces démarches prennent du temps. Il est aussi précisé que l'«urgence» est apparue il y a deux ou trois saisons, quand les odeurs ont été jugées intenable par les employés.

Discussion et vote

Un seul commissaire, libéral, revient sur le coût des travaux. Rappelant le coût des tuyaux destinés à l'arrosage du cimetière de Plainpalais, il constate que le coût du carrelage est élevé et qu'il faudrait davantage d'offres pour permettre une comparaison de prix. Il ne s'opposera pas à ce crédit.

Mise au vote, la proposition PR-541 est acceptée à l'unanimité des membres présents. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe: présentation PowerPoint: voir sur Intracm/Documents/Annexes aux propositions et rapports

M^{me} Marguerite Contat Hickel, rapporteuse (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'aurez constaté à la lecture du rapport PR-541 A, la commission des travaux a voté à l'unanimité le crédit demandé. Je ne reviendrai donc que sur quelques points, pour souligner notamment que les travaux prévus au centre de voirie des Vernets répondent à une obligation légale de protection des travailleurs. Il s'agit de permettre à des gens qui ont une activité extrêmement difficile de travailler dans des conditions décentes, notamment grâce à l'installation d'armoires à la fois sécurisées et séchantes. Compte tenu des informations qui nous ont été données sur place par les représentants des différents services concernés, la commission des travaux a voté le crédit demandé dans la proposition PR-541 à l'unanimité des membres présents, je le répète – position que les Verts adopteront évidemment aussi en séance plénière.

Premier débat

M^{me} Vera Figurek (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'insiste à mon tour sur le fait que la commission des travaux a voté la proposition PR-541 à l'unanimité; je ne m'étendrai donc pas sur les raisons qui nous ont fait aboutir à cette conclusion positive.

Néanmoins, à titre personnel, je me permets de vous faire part de ma consternation devant le manque d'entretien des bâtiments de la Ville. Cette dernière n'a pas procédé aux moindres travaux dans le bâtiment concerné depuis sa construction, c'est-à-dire depuis 1964! Je me réjouis d'apprendre que M. le magistrat Pagani s'engage à entretenir régulièrement les bâtiments municipaux, et nous veillerons à ce que cela soit fait.

Si cette proposition nous a été soumise, c'est parce que les odeurs devenaient intolérables pour les personnes travaillant au centre de voirie des Vernets. Si la situation n'avait pas été aussi extrême, nous n'aurions même pas eu à travailler sur ce problème! Comme vous le savez, chers collègues, le groupe A gauche toute! est très attaché aux conditions de travail des employés de notre commune. Nous trouvons inadmissible de les laisser utiliser des locaux insalubres, d'autant plus quand ils exercent une profession pénible. Ce n'est pas un luxe, pour des personnes travaillant à l'extérieur, que de pouvoir faire sécher leurs vêtements dans une armoire séchante qui fonctionne ou de prendre une douche et d'utiliser des W.-C. en toute sécurité. Et je ne vous parle pas des vols, car les effets personnels des travailleurs ne sont pas gardés sous clé.

Il y a quelque temps, nous avons eu affaire à un crédit pour des vestiaires hommes-femmes séparés destinés aux travailleurs d'un autre service municipal. En ce qui concerne le centre de voirie des Vernets, le problème ne se pose pas, car

seuls des hommes y travaillent. On nous a assurés que, si des femmes devaient y être engagées, un local leur serait réservé. Soyez bien sûrs qu'A gauche toute! y veillera, le cas échéant.

Mais pour en revenir à la proposition PR-541 qui nous occupe ce soir, on comprend que travailler pour la Ville de Genève devient dangereux non seulement pour la santé, mais aussi pour le porte-monnaie! Cela devient absurde! Notre groupe s'engage à veiller à ce qu'un tel laisser-aller ne se produise plus et vous invite bien évidemment, Mesdames et Messieurs, à voter le crédit demandé.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous voilà de nouveau confrontés au problème récurrent – qui constitue l'un de nos principaux soucis – de l'entretien des biens immobiliers municipaux, qu'il s'agisse d'immeubles locatifs ou d'autres bâtiments réservés à diverses activités. J'ai eu le grand plaisir d'entendre notre nouveau magistrat manifester son intention de veiller à ce que, désormais, cela se fasse mieux et correctement. Je suis persuadé que le système d'évaluation dont il a parlé sera suivi d'effet. Voilà qui nous met un peu de baume au cœur, car je pense que nous pourrions ainsi aller de l'avant et ne plus être confrontés à des situations comme celle que nous connaissons actuellement.

Comme l'a dit M^{me} Figurek, le centre de voirie des Vernets n'a fait l'objet d'aucun entretien depuis 1964, ce qui est difficilement acceptable. Mais nous savons que le nouveau Conseil administratif a pour objectif que les collaborateurs de la Ville de Genève travaillent dans des conditions normales, répondant aux normes légales en vigueur; c'est pourquoi nous voterons le crédit demandé dans la proposition PR-541.

M. Jean-Louis Fazio (S). Le groupe socialiste votera lui aussi ce crédit de rénovation de 1 067 000 francs pour le réaménagement des vestiaires des employés de la Voirie. Il nous semble normal de leur accorder des conditions d'hygiène et une qualité de travail digne du XXI^e siècle. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à attirer votre attention sur le fait que, si la Ville de Genève avait été une entreprise privée, les locaux du centre de voirie des Vernets auraient été fermés, car ils ne respectent pas les normes de conditions de travail et de propreté requises. Il y a eu du laisser-aller sur ce plan pendant des années, ce qui n'est pas normal du tout! Je vous engage donc à voter le crédit demandé dans la proposition PR-541. J'insiste sur le fait que, si personne n'est intervenu, c'est parce que la Ville n'est pas une entreprise privée – sans quoi on aurait fait fermer ces locaux.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 067 000 francs destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 067 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio et M. Gérard Deshusses, renvoyée en commission le 5 avril 2006, intitulée: «Une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, enfin?» (M-582 A)¹.

Rapport de M. Thierry Piguet.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 3 et 31 octobre 2006, ainsi que le 27 février 2007, sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued, pour étudier cette motion.

Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise des notes des séances, soit vivement remercié pour ce travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- les travaux menés par le Conseil municipal pour la création d'une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, dont la motion M-447 acceptée par le Conseil municipal le 16 mars 2005;
- l'existence d'un projet de tracé minimaliste, sans déplacement des mâts des Transports publics genevois, de novembre 2005, mené par la Direction des espaces publics et de la voirie, selon un article paru dans le *Courrier* le 22 décembre dernier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre le projet de ce nouveau tracé dans les plus brefs délais.

Auditions

Audition d'une des motionnaires

M^{me} Valiquer rappelle que la commission avait déjà examiné cette problématique lors de l'étude de la motion M-447 acceptée le 16 mars 2005. Cette motion demandait au Conseil administratif de créer une piste cyclable, séparée des rails, des piétons et des activités commerciales, conformément au protocole d'accord du 23 avril 2001. Ce protocole, signé par plusieurs partenaires, prévoyait la création d'une piste cyclable lors de la mise en place des voies du tram. Mais rien n'avait été fait à cette époque, d'où la motion M-447. Comme les motionnaires

¹ «Mémorial 163^e année»: Développée, 6289.

ne voyaient toujours rien venir, ils ont déposé, au début de 2006, cette nouvelle motion. Entre-temps, des travaux ont été entrepris et un aménagement cyclable a été réalisé en juin 2006: une piste située entre les arbres et le site du tram de l'avenue Henri-Dunant.

Si cette piste a le mérite d'exister, elle est souvent obstruée par des deux-roues motorisés, utilisée parfois par les puciers malgré les poteaux – amovibles – disposés le long du trottoir, sans compter les armoires électriques qu'il faut contourner, comme le constatent plusieurs commissaires. Tous ces obstacles semblent contraindre les cyclistes à opter de préférence pour les voies du tram au lieu d'emprunter la piste dévolue aux vélos. Néanmoins, se pose, à la commission, la question de l'opportunité de cette motion M-582. Il s'agirait, d'une part, de s'assurer que tout a été fait et de voir dans quel sens une amélioration serait possible et, d'autre part, de vérifier l'utilisation de cette piste, comme le prévoit également la réponse du Conseil administratif à la motion M-447. Pour ce faire, la commission décide de quelques auditions.

Audition de M^{me} Julie Barbey et de M. Alisdair Menzies, coprésident-e-s de l'Association pour les intérêts des cyclistes (ASPIC)

Pour l'ASPIC, ces aménagements sont mieux que rien, mais ils ne doivent surtout pas être pris en exemple pour de futures réalisations. Cette piste n'est en effet pas respectée, ni par les piétons, ni par les scooters (surtout les jours de marché), sa largeur n'est pas optimale (environ 1 m) et les arbres empêchent une bonne visibilité. Cela dit, l'ASPIC est relativement satisfaite, d'autant plus que cette voie relie différents bâtiments universitaires. En revanche, elle est certainement sous-utilisée, car les cyclistes semblent mal «aiguillés». L'entrée de la piste à Plainpalais n'est pas très visible et le marquage général mériterait d'être revu.

Si l'on voulait un tracé qui remplisse toutes les conditions de sécurité, pour une véritable piste cyclable fonctionnelle, il faudrait supprimer une voie de circulation, ce qui, dès lors, semble improbable, d'où le contentement de l'association par rapport à la situation actuelle.

Audition de M. Ziad El-Hindi, ingénieur à la section projet de trams, au Service de la gestion du trafic de l'Office cantonal de la mobilité

M. El-Hindi rappelle tout d'abord qu'il avait été question, à l'origine du projet, de réaliser deux voies de sortie et une entrante au niveau de Plainpalais. C'est l'inverse qui a été fait afin d'éviter que les camions de livraison se garent sur la piste cyclable. Cet argument prévaut aussi dans l'idée de transformer une voie de circulation en piste cyclable propre. Le risque de stationnement des camions est grand. De plus, les vélos devraient alors traverser les voies de tram pour emprun-

ter cette piste, ce qui représenterait un réel danger. Cela dit, il serait nécessaire de préciser, par une ligne de guidage, l'entrée de la piste au rond-point de Plainpalaïs.

En ce qui concerne la piste actuelle, M. El-Hindi, répondant aux questions des commissaires, indique que cette piste est utilisable en l'état, les arbres et les mâts permettant de canaliser les cyclistes. En revanche, il serait problématique et onéreux de vouloir déplacer les mâts TPG, ce qui, en plus, ne résoudrait rien. Néanmoins, quelques aménagements permettraient d'améliorer sensiblement le confort des cyclistes, comme une meilleure lisibilité de cette piste et des rampes d'accès à divers points.

Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de M. Claude Morel, chef du secteur mobilité douce-aménagement du Service de la mobilité

M. Macherel confirme que certains tronçons de cette piste posent encore quelques difficultés et que les services de la Ville y sont attentifs. Pour lui, les utilisateurs doivent faire preuve de tolérance les uns envers les autres, plus spécialement du côté des marchés, tolérance qu'il s'agit aussi de renforcer par la pose de panneaux de sensibilisation.

En ce qui concerne les mesures qui seraient plus lourdes, telles que le déplacement des caténaires ou des caissons électriques, celles-ci auraient un coût élevé (un demi-million pour déplacer chaque pylône). Pour le reste, M. Macherel s'en réfère aux commentaires de l'ASPIC qui est satisfaite de cette piste. Il précise que c'est aux agents de sécurité municipaux de gérer les incivilités.

M. Morel indique que le marquage a été réalisé, ainsi que la construction d'un îlot. Pour le département, les problèmes sont donc réglés.

Discussion et vote

Pour l'ensemble des commissaires, l'objectif a été réalisé, entre le moment où cette motion a été déposée et le présent vote de la commission. Il convient donc de mentionner le travail effectué par les services de la Ville, les différents aménagements afin de rendre cette piste cyclable plus facile d'accès. La commission retient la satisfaction globale de l'ASPIC, principale intéressée par cette réalisation.

En conséquence, si le contenu de cette motion a retenu l'intérêt des commissaires, il ne fait aucun doute que celle-ci a trouvé toutes les réponses permettant son classement, à l'unanimité.

M. Thierry Piguet, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je ne m'étendrai pas sur le vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a décidé à l'unanimité le classement de la motion M-582. En tant que rapporteur, j'aimerais d'abord remercier les deux motionnaires, Nicole Valiquer Grecuccio et Gérard Deshusses, d'avoir une fois de plus remis l'ouvrage sur le métier. Les plus anciens d'entre nous le savent et les nouveaux l'apprendront: c'est ce que l'on fait, en général, si l'on veut obtenir quelque chose... Il faut sans cesse revenir à la charge avec des motions ou par d'autres moyens.

Or c'est grâce à la motion M-582, renvoyée en commission en avril 2006, que des travaux ont été effectués pour aménager une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant. Elle est loin d'être parfaite mais, au moins, elle a le mérite d'exister, comme le disaient les membres de l'association Pro Vélo.

Je rappelle qu'il y a eu en 2001, dans le cadre du projet de tram 15, un protocole d'accord entre la Ville et l'Etat selon lequel cette piste cyclable devait être en site propre, afin qu'elle ne soit pas encombrée par les puciers ou autres pylônes électriques. Mais ces pylônes sont bel et bien là aujourd'hui, et nous ne pouvons hélas plus les déplacer – à moins de travaux coûtant 500 000 francs par pylône, ce qui revient quand même un peu cher pour améliorer les conditions de circulation des cyclistes!

Néanmoins, le Parti socialiste aimerait rendre attentif le magistrat en charge du département des constructions et de l'aménagement, M. Pagani, sur le fait que ledit département, à l'avenir, devra veiller beaucoup plus attentivement au tracé des voies cyclables, ainsi qu'à la sécurité et au confort de ceux qui les utilisent. Il faudrait que chaque projet de construction, d'aménagement de rues ou de places soit accompagné en amont d'une proposition visant à la continuation du tracé cyclable. Cela permettrait d'améliorer la mobilité douce, qui est une priorité du Parti socialiste.

Encore une fois, merci aux motionnaires d'avoir relancé le débat à ce sujet. En ce qui concerne l'avenue Henri-Dunant, les jeux sont faits. Nous espérons cependant que, à l'avenir, quand un protocole ou un accord sera signé à propos des voies cyclables, les services concernés en respecteront les implications, afin que nous ne soyons pas obligés d'intervenir après coup pour, finalement, ne parvenir qu'à un résultat de bric et de broc. Je crois qu'il en va d'une certaine qualité de vie en ville.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme vient de le dire M. Piguet, la motion M-582 était une excellente motion, et les Verts ont été ravis de la voir arriver.

Je ne reviendrai pas sur l'historique de cette affaire, ce que le rapporteur vient d'ailleurs de faire brièvement. Mais je rappelle tout de même qu'il est assez grave que des poteaux aient été installés à l'emplacement de la future piste cyclable, en complet désaccord avec ce qui était prévu. Enfin, maintenant, c'est fait et nous ne pouvons plus les déplacer, car cela entraînerait des travaux importants qui coûteraient très cher.

Cette piste cyclable de l'avenue Henri-Dunant a été aménagée juste après le dépôt de la motion et il faut avouer qu'elle est assez bien faite, compte tenu des circonstances – je dis bien compte tenu des circonstances. Mais ce qui gêne les Verts, c'est que, une fois de plus, quand survient un problème d'aménagement, c'est aux dépens des cyclistes. Comme toujours, on se fiche des cyclistes! Je tiens quand même à rappeler que ce sont eux les plus vulnérables, sur la route. Il faudrait donc maintenant accorder beaucoup plus d'attention aux tracés cyclistes, dans le cadre de chaque projet d'aménagement en cours et à venir. Cessons de toujours laisser de côté et de négliger les cyclistes!

Il est vrai que la motion M-582 est plus ou moins caduque, la piste cyclable demandée ayant été réalisée. Mais avouons que celle-ci n'est pas géniale ni très pratique. Nous n'en sommes pas vraiment satisfaits, car il faut tout le temps zigzaguer en passant sur les cheminements piétonniers, sans parler des pylônes et de l'étroitesse de la voie. On ne peut donc pas y circuler rapidement. Or le ou la cycliste n'est pas forcément un promeneur ou une promeneuse du dimanche! Il y en a qui veulent aller le plus rapidement possible d'un endroit à un autre! Eh oui, nous aimons aussi pouvoir nous déplacer rapidement!

Nous sommes donc assez déçus que la commission de l'aménagement et de l'environnement ait voté le classement de la motion M-582. Il est vrai que les Verts se sont alors ralliés à cette position, mais le rapport ne reflète pas vraiment le mécontentement général devant la manière dont a été réalisée cette piste cyclable. Pour indiquer que nous ne voulons absolument plus que les cyclistes soient systématiquement les usagers et les usagères de la route les plus préterités, ce soir nous nous abstiendrons.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la motion sont acceptées sans opposition (abstention des Verts).

9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 15 mars 2006 de M^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni, renvoyée en commission le 6 juin 2006, intitulée: «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée» (M-604 A)¹.

Rapport de M^{me} Nicole Bobillier.

Sous la présidence de M^{me} Anne Moratti Jung, la commission sociale et de la jeunesse s'est réunie à cinq reprises: les 16 et 30 novembre 2006, le 1^{er} février et les 15 et 29 mars 2007.

Merci à M^{me} Jacqueline Meyer pour la précision de ses notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'entrée en vigueur du «Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée» le 21 décembre 2005, qui précise notamment les conditions requises pour devenir une famille d'accueil et les modalités de surveillance de ces familles;
- la nécessité de répondre à la forte demande de prise en charge des enfants en bas âge (au début du mois de mars 2006, 2540 enfants sont en attente d'une place dans une institution de la petite enfance (IPE) de la Ville de Genève, ce qui signifie qu'il manque 1700 places pour répondre à la demande);
- le développement important, mais pas suffisant, des IPE en Ville de Genève (en 2005, 168 places supplémentaires ont pu être ouvertes dans les IPE, permettant d'accueillir environ 250 enfants);
- la possibilité de déterminer des tarifs de prise en charge des enfants par les familles d'accueil en fonction du revenu des parents et non de manière forfaitaire;
- les avantages de l'accueil familial à la journée par rapport aux IPE (horaires plus souples, encadrement familial, petit groupe d'enfants (maximum 5 enfants par famille d'accueil), choix de la période des vacances, etc.);
- la nécessité de trouver des modes de garde adaptés pour les personnes qui ont des horaires atypiques (travailleurs dans les secteurs hospitalier, de la vente, du nettoyage, de la sécurité, etc.);

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée 128.

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

- l'importance de lutter contre la prise en charge non déclarée (au noir ou au gris) d'enfants en bas âge;
- la possibilité de créer de nouvelles places de travail dans un secteur où la demande est très forte;
- le fait que les titulaires de ces places de travail bénéficieront d'une couverture sociale;
- l'obligation pour les familles d'accueil de suivre une formation d'au moins vingt heures;
- le fait que les structures de coordination de l'accueil familial à la journée peuvent bénéficier de contributions ordinaires et extraordinaires prévues pour les structures d'accueil,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à soutenir le développement de l'accueil familial à la journée sur le territoire de la Ville de Genève;
- à désigner une structure de coordination de l'activité des familles d'accueil.

Séance du 16 novembre 2006

Audition du représentant des motionnaires, M. Lionel Ricou

M. Ricou commence par expliquer ce qu'est une «maman de jour» et donne un certain nombre d'explications concernant l'accueil à la journée.

Il présente le but de la motion, les raisons de celle-ci et la description de la structure.

Il reprendra les questions posées et les remarques faites lors du débat d'entrée en matière sur cette motion.

Ce qui est demandé au Conseil administratif, c'est de soutenir le développement de l'accueil familial à la journée. Un nouveau règlement prévoit la création de structures de «mamans de jour». A la Ville de Genève, cela pourrait être pris en charge soit par la Délégation à la petite enfance soit par Pro Juventute.

Il estime qu'il est important de réfléchir sur différents types de prise en charge des enfants. En effet, il y a d'autres pistes à suivre que celle des institutions pour la petite enfance.

Les besoins sont avérés: en mars dernier, la Délégation à la petite enfance a fait état de 2450 enfants inscrits pour une place en crèche.

Les familles d'accueil offrent la souplesse des horaires, la garde même lorsque l'enfant est malade.

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

Le projet éducatif serait, ici, orienté vers le contexte familial avec un maximum de cinq enfants par «maman de jour». Les activités seraient celles qui se passent dans le cadre familial.

La motion propose de mettre en œuvre une structure, telle qu'elle est prévue dans le règlement, mettant en contact parents et familles d'accueil; elle aurait pour mission d'être l'employeur des familles d'accueil, ce qui est une nouveauté.

Les personnes travaillant actuellement «au noir» auraient les avantages des employés. Cette structure pourrait bénéficier de subventions. Elle offrirait un contrôle, proposerait des formations continues. Il y aurait un tarif en fonction du revenu des parents.

Pour être famille d'accueil, il conviendrait d'avoir suivi vingt heures de formation. L'avantage de cette structure réside dans le fait d'offrir plus de justice sociale, elle serait contrôlée par l'Office de la jeunesse et permettrait aux «mamans de jour» de sortir du travail «au noir».

De telles structures existent à Bâle-Ville et au Québec.

Restent en suspens deux questions posées en plénum: le nombre d'heures de formation insuffisant et la maltraitance.

Un commissaire comprend bien que le problème à résoudre est de répondre à une demande qui existe, cela signifierait qu'il faille trouver un grand nombre de familles d'accueil pour répondre à cela. Par rapport à ce que fait la Ville, créer une structure parallèle représente un coût, ne convient-il pas d'être prudent?

M. Ricou répond que ce recrutement est lié aux cotisations sociales. Il y a 22 000 demandeurs d'emploi à Genève, on peut imaginer qu'un certain nombre de femmes seraient prêtes à assumer cette activité.

Sur le coût, tout le volet investissement tombe. Le contrat type est actuellement en discussion. A propos des sans-papiers, M. Ricou est favorable à faire sortir toutes ces personnes de la clandestinité.

Le même commissaire demande si la solution impliquerait de garder des enfants la nuit.

M. Ricou n'est pas en mesure de répondre.

Une commissaire, sans poser de jugement de valeur, est dubitative lorsqu'elle entend parler de vingt heures de formation! Elle imagine que les personnes qui vivent dans la clandestinité ont vraisemblablement une autre culture, tout à fait digne de respect, et qu'elles auraient besoin de plus de formation. Qui va payer? Qui va surveiller ces personnes dans leur activité? Concernant la sécurité, qui va s'en occuper?

M. Ricou espère qu'il n'y aura plus de clandestinité. Une subvention cantonale est prévue pour la formation; les communes pourraient apporter une aide financière. Il rappelle qu'il est prévu de la formation continue.

A propos de la sécurité, il y aura un triple contrôle: parents, Office de la jeunesse (avec une visite une fois par année) et le/la responsable de la structure de coordination.

Un autre commissaire comprend que ce projet vient s'inscrire en complémentarité aux crèches et non en concurrence, est-ce juste?

Concernant les visites de contrôle, il les trouve légères, ne conviendrait-il pas de les faire sans annonce préalable?

M. Ricou répond par l'affirmative à la première question du commissaire. Concernant la seconde, il précise que les visites se feraient par l'Office de la jeunesse.

La commission a besoin de clarifier les rôles de l'Etat et ceux des communes. En effet, les contrôles sont du ressort du Canton. Si la Ville devenait l'employeur, elle redistribuerait l'argent aux «mamans de jour», on devrait donc créer une structure pour la gestion du personnel. Comment peut-il y avoir deux employeurs?

La présidente précise qu'actuellement c'est l'Etat qui forme et qui fait les contrôles.

M. Ricou ajoute que c'est aussi l'Etat qui donne l'autorisation aux familles d'accueil.

Un commissaire demande alors s'il y aura une garantie d'emploi ou si la Ville sera chargée de répartir cet emploi.

M. Ricou pense qu'il y aurait un partenariat qui s'établirait. Rien n'est prévu dans le règlement pour garantir l'accueil.

Le même commissaire aimerait savoir si les gardes pourraient se faire à domicile.

M. Ricou n'a pas de réponse.

M. Pattaroni relève qu'actuellement il y a beaucoup de «mamans de jour» et de femmes étrangères qui vont garder les enfants à domicile et que cela se passe plutôt bien. Ce que cette motion demande, c'est d'organiser cela de manière plus structurée.

Un commissaire trouve cette motion intéressante mais qu'elle pose quelques questions. Qui va payer? A-t-on pensé à utiliser les chèques emploi pour faire fonctionner cette structure? Et, question cruciale: qu'en est-il de la sécurité? Lorsque l'on sait que dans les crèches deux ou trois personnes fonctionnent en

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

même temps, alors que dans la famille d'accueil seule la maman s'occupera de plusieurs enfants!

M. Ricou ne répond qu'à une seule question, à savoir que la proportion d'enfants est la même dans la famille d'accueil que pour une personne dans les crèches. Ce que confirme la présidente, à la différence que, dans une crèche, elles ne sont jamais seules!

Un commissaire souhaite connaître le nombre de familles qui ont recours à cette solution à Bâle.

M. Ricou n'a pas de chiffre, car il n'y a aucune statistique, aucune information.

Dernière question de la commission: avec cette solution vise-t-on à offrir un autre mode de garde ou à diminuer le coût pour la collectivité ou encore à venir en aide à des gens travaillant «au noir» afin de s'en sortir?

M. Ricou répond que le motif est la demande de 2500 familles qui souhaitent que leur enfant soit pris en charge par une structure dont un pourcentage est intéressé par un placement dans une famille d'accueil. L'intérêt est de pouvoir donner une cotisation salariale à des personnes sans emploi.

Séance du 30 novembre 2006*Audition de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance*

M^{me} de Tassigny présente la position de la Délégation à la petite enfance concernant la pluralité des modes de garde.

Elle indique que, dès l'origine, la Délégation à la petite enfance a cherché à multiplier les solutions en matière d'accueil du petit enfant. Cette tendance s'observe en Suisse romande et dans les pays voisins.

Elle informe qu'il a été créé deux crèches familiales, une à Saint-Jean et l'autre aux Eaux-Vives. Ce système mis en place depuis dix ans repose principalement sur des familles d'accueil.

Les familles d'accueil à la journée (FAJ) sont indépendantes et rattachées à une structure de coordination (les hôtes accompagnent les enfants dans des lieux d'accueil à raison de deux fois par semaine). Les coordinatrices ont une fonction sociale (sensibilisation, prévention, initiation aux premiers secours).

Les FAJ sont autorisées et contrôlées par l'Office de la jeunesse et l'Evaluation des lieux de placement (ELP).

Les FAJ sont rémunérées par les parents selon le tarif ELP (4 francs l'heure) plus vacances et assurance perte de gain.

Les parents paient le coût réel de la prestation.

M^{me} de Tassigny précise que ce dispositif fut d'abord destiné aux familles ne pouvant se conformer à des horaires réguliers et que, ensuite, il a été dédié à des enfants rencontrant des problèmes d'intégration (santé, fragilité, etc.).

Ce type de structure ne s'est pas développé en raison des difficultés rencontrées au fil du temps. D'autres raisons sont évoquées: difficulté de faire correspondre l'offre avec la demande; difficulté pour les mères d'accepter la place prise auprès de leur enfant par la «maman de jour»; préférence de la plupart des parents de confier leur enfant à une structure collective.

Elle rappelle que le règlement d'application de la loi dont parlent les motionnaires n'a toujours pas été édicté, en raison de l'opposition de plusieurs communes. Elle estime que le recrutement ne sera pas aisé; les femmes candidates n'ont souvent pas un profil traditionnel (nouvelles arrivantes, non francophones, logement pas adapté). Les coûts seront beaucoup plus élevés que ceux d'une crèche traditionnelle.

Elle tient encore à faire remarquer, en se référant à certaines de ses expériences, qu'il peut arriver que les familles se voient retirer les enfants – mais non leur rémunération – en raison de l'ouverture d'une enquête (accusation de pédophilie, par exemple).

Elle se pose réellement la question de savoir si, dans un tel système, les familles les plus défavorisées en bénéficieront.

Pour terminer, elle ajoute que dans tous les cas des mesures d'encadrement, telles que formation, périodes d'essai, devront être mises en place.

Une commissaire observe que cette proposition concerne davantage l'Etat que les communes, qu'en est-il?

M^{me} de Tassigny estime qu'un partenariat avec l'Etat pourrait néanmoins être bénéfique, dans la mesure où une partie de l'importante demande pourrait être résorbée.

La même commissaire demande ce qu'il adviendrait si la «maman de jour» perdait son logement.

M^{me} de Tassigny indique que le système actuel des FAJ, en cas d'empêchement urgent, conduit à une prise en charge des enfants par la structure de coordination pour une période pouvant aller jusqu'à quinze jours.

Elle constate que, dans la loi cantonale, en l'absence de structure centrale, cela poserait une sérieuse difficulté. Il est, en effet, difficilement envisageable de prévoir des remplaçantes.

Une autre commissaire demande comment sera opérée la surveillance des familles.

Elle fait part de son scepticisme quant à la durée de vingt heures allouées à la formation des familles d'accueil.

M^{me} de Tassigny donne quelques exemples douloureux qui peuvent occasionner de vives réactions de la part de la famille de l'enfant accueilli.

Elle observe que les différences socioculturelles sont une source de richesses mais, aussi, de difficultés.

Elle juge tout à fait insuffisantes les vingt heures allouées à la formation. Une telle activité requiert une formation relativement poussée.

Une nouvelle commissaire aimerait connaître le nombre d'enfants qui pourraient être gardés au domicile de personnes rémunérées avec le chèque emploi. Cette approche serait-elle moins onéreuse que les crèches familiales?

M^{me} de Tassigny indique que cette prestation pourrait concerner trois enfants. La rémunération serait basée sur le nombre réel d'heures. Actuellement, la rémunération est basée sur un nombre fixe d'enfants, et ne varie pas en cas de diminution du nombre d'enfants effectivement gardés.

Un commissaire observe que le manque de contrôle au sein des familles d'accueil provient du fait que l'accueillante se retrouve seule avec l'enfant, contrairement aux structures collectives. Le chèque emploi ne risque-t-il pas de poser un problème de contrôle?

M^{me} de Tassigny admet que le contrôle est difficile dans le cadre du domicile. Ce problème se pose également avec les jeunes filles au pair.

Le même commissaire se demande si la diversité culturelle des familles d'accueil ne pourrait pas être valorisée en favorisant, le cas échéant, la découverte de la langue étrangère parlée par la famille d'accueil.

M^{me} de Tassigny se dit tout à fait convaincue de l'intérêt d'une telle démarche.

Un commissaire souhaiterait savoir si la responsabilité de la Ville serait plus fortement engagée qu'elle ne l'est actuellement.

M^{me} de Tassigny fait remarquer avec humour que, quoi qu'il en soit, on se retourne toujours vers la Ville!

Un commissaire s'interroge sur le type de formation et de contrôle assuré en matière d'encadrement, de soin, de nourriture, d'espace dans les familles d'accueil.

M^{me} de Tassigny répond que, concernant les assistantes maternelles des crèches familiales de la Ville, tous les moyens ont été déployés afin de garantir une certaine sécurité en matière de diététique (cours), visites régulières dans les familles d'accueil.

Séance du 1^{er} février 2007

Audition de M. le professeur Jean-Paul Bari

M. Bari précise qu'il intervient au titre de consultant indépendant et non comme collaborateur de l'Ecole d'éducatrices et éducateurs du jeune enfant.

Depuis quelques mois, il a été appelé à se pencher sur cette question, sur mandat de communes. Au sein de la commission cantonale de la petite enfance, un groupe de travail a planché, avec difficulté, sur l'élaboration d'un contrat-cadre devant définir les modalités d'engagement des familles d'accueil à la journée au sein de structures de coordination. Il rappelle qu'il a travaillé sur l'organisation du développement du secteur petite enfance à la demande de collectivités publiques.

La question qui semble se poser aujourd'hui est la suivante: comment définir les enjeux liés à l'accueil familial à la journée dans un contexte caractérisé par la pénurie importante de places d'accueil, toutes demandes confondues, pour les enfants en âge préscolaire?

La Ville de Genève a pris rapidement certaines directions qui visaient un développement de l'accueil essentiellement en institutions. C'est un choix politique, avec une amélioration importante des conditions de travail du personnel.

Malgré les efforts mis en place, on s'aperçoit que la pénurie est toujours présente.

Certains parents ne se satisfont pas forcément de l'accueil en institution.

Il est persuadé que ce travail sur la petite enfance doit se poursuivre pendant plusieurs années. Les besoins des familles sont divers. La question de l'élargissement ou de la pluralité des modes de garde ou d'accueil est une vraie question à laquelle on ne pourra pas échapper.

Les enjeux qui se posent à l'accueil familial à la journée sont divers:

1. Est-il possible d'écarter la question? Quelle liberté de choix les pouvoirs publics souhaitent-ils attribuer aux parents?
2. Faut-il étendre cette liberté de choix? Si l'on répond non, c'est privilégier une politique d'accueil collectif, avec tout ce que cela implique au niveau des coûts. Si l'on répond oui, cela implique que les pouvoirs publics investissent davantage dans la qualité et le nombre de places d'accueil à la journée.

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

On peut déboucher sur une politique de soutien public plus équilibré entre celui apporté aux institutions et celui à l'accueil familial à la journée.

Si l'on poursuit dans un développement possible, la question suivante se pose:

3. Quel niveau d'engagement financier est adéquat de la part des pouvoirs publics?

L'estimation tourne autour de 180 francs par jour en crèche; en famille d'accueil, ce coût s'élève à 60 francs.

Dans le cas des crèches, on a une répartition des coûts qui fait que les deux tiers sont assumés par les pouvoirs publics et le reste par les contributions parentales.

M. Bonny, motionnaire, aimerait savoir si les 180 francs comprennent les investissements.

M. Bari répond par la négative.

Une commissaire revient sur la motion et souhaiterait savoir si les enfants de la famille d'accueil sont inclus dans les cinq accueillis. De plus, considérant les vingt heures de formation préconisées comme insuffisantes, elle aimerait connaître le point de vue de M. Bari et, enfin, qu'en est-il de la sécurité des enfants accueillis?

M. Bari répond qu'à sa connaissance le maximum de cinq enfants par famille comprend les enfants de la famille d'accueil. Les motionnaires évoquent une formation de vingt heures; c'est un sujet qui reste un objet de dissension entre les deux associations faïtières. Il comprend qu'en l'état le nombre d'heures mentionné est le minimum, mais c'est de loin pas suffisant.

Quant à la sécurité, c'est un objet de préoccupation des collaborateurs de l'Université, de l'ELP. L'autorité de surveillance se trouve face à des thématiques nouvelles.

Il essaie, quant à lui, de comprendre la situation et d'apporter des éclairages. Il partage tout ce qui a été dit. L'orientation favorable de la part des parents vers un accueil de qualité fait partie d'attentes liées à des facteurs divers.

Il ressort clairement qu'une majorité de parents va vers une place en institutions. On sait qu'aujourd'hui il y a 2000 enfants gardés à la journée, déclarés et un aussi grand nombre d'enfants placés sans suivi.

Un commissaire estime que les projections démographiques doivent nous rendre prudents. Il revient à la question de la sécurité sur l'engagement d'une collectivité publique donnant son accord, est-ce que la responsabilité légale serait engagée dans le cas d'un problème qui interviendrait dans une famille d'accueil?

M. Bari indique que les compétences relèvent d'une tâche publique cantonale. Il croit que la famille d'accueil endosse un certain nombre de responsabilités, mais on ne peut pas écarter l'idée que l'autorité de surveillance soit mise en cause.

Séance du 15 mars 2007

Audition de M^{me} Sylvie Reverdin, directrice de Pro Juventute

M^{me} Reverdin se présente: elle est directrice de Pro Juvente. Elle gère, actuellement, la campagne en cours et l'accueil de jour depuis 1997 pour Genève ville, Vernier, Petit-Lancy et Onex.

La présidente ouvre immédiatement le tour des questions.

Une commissaire aimerait comprendre la différence entre le travail effectué par l'ELP et celui de Pro Juventute concernant les placements à la journée.

M^{me} Reverdin explique que l'ELP dépend du Département de l'instruction publique qui a pour mandat de délivrer l'autorisation aux familles qui souhaitent garder un ou des enfants à la journée. Ces personnes doivent suivre une séance d'information sur l'accueil familial, puis il y a deux visites au domicile de ces familles. Lorsque l'autorisation a été accordée, une fiche attestant que la famille peut accueillir un enfant est délivrée et c'est Pro Juventute qui gère la coordination. Chaque famille ne peut pas avoir plus de cinq enfants – les siens y compris – de même qu'un seul bébé.

Une autre commissaire aimerait recevoir des explications à propos de la «gestion de la Ville», puis sur le suivi exercé auprès de ces familles d'accueil et, enfin, sur les vingt heures de formation, qui paraissent ridiculement basses.

M^{me} Reverdin répond à propos de la gestion Ville de Genève: jusqu'au 1^{er} janvier 2009, l'accueil est pris en charge par le Département de l'instruction publique. Certaines communes ont des structures de coordination; pour toutes celles qui n'en n'ont pas, c'est Pro Juventute qui s'en charge.

Concernant la formation, M^{me} Reverdin est d'accord que l'on ne peut pas donner le nom de «formation» à vingt heures seulement. Cela ne s'appelle pas «formation». Ils ont reçu pour mandat de mettre sur pied cette formation de base, ce qui leur a posé passablement de problèmes, car des sujets sont très sensibles. A l'origine, le projet prévoyait huit heures en formation de base pour les premiers secours et quatre heures de formation continue. Ils ont mis vingt heures de sensibilisation.

A propos de la sécurité, l'ELP doit faire une visite par année. Les familles d'accueil doivent parler le français et les relations passent par les parents placés.

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

Un commissaire ne manque pas de s'étonner qu'il n'y ait qu'une seule visite par année de prévue, cela est-il sérieusement suffisant?

M^{me} Reverdin est d'accord qu'une visite par année est insuffisante. Le fait de pouvoir avoir des contacts avec ces familles par le biais de la formation permet d'avoir une première approche et d'attirer leur attention. Il faudrait faire des visites surprises.

M. Bonny, motionnaire, demande comment se passe la formation continue.

M^{me} Reverdin explique que l'on donne des notions de premiers secours, puis qu'on sensibilise aux besoins des petits enfants: l'alimentation saine, comment occuper des enfants par le bricolage.

Il y a 150 places de formation et 750 familles d'accueil dans le canton, seules 10% de celles-ci suivent la formation continue. Aujourd'hui, il n'y a aucune obligation. Certaines suivent tous les cours, soit 10 cours de douze heures à raison de trois cours par année.

La Protection de la jeunesse ne souhaite pas que l'on utilise le terme de «maman de jour» mais «famille d'accueil».

Dans la nouvelle loi, il y aura un référent, seulement.

Un commissaire aimerait savoir si un des critères a trait à la grandeur de l'appartement. Est-ce que les animaux de compagnie sont acceptés lors de la délivrance d'une autorisation de garde d'enfants? Et, enfin, est-ce que ces personnes ont l'obligation de sortir les enfants?

M^{me} Reverdin doit bien admettre qu'il n'y a pas de contrôle sur les sorties, qui sont fortement recommandées. On ne peut pas interdire les animaux, mais ils sont signalés aux parents.

Un autre commissaire aimerait savoir pour quelle raison c'est Pro Juventute qui est la structure de coordination.

M^{me} Reverdin signale que c'est le Grand Conseil qui a mandaté Pro Juventute, mais elle ne connaît pas l'historique. Actuellement, Cette structure gère 400 familles d'accueil sur le canton qui en compte 750. En ville de Genève, il y a 160 familles qui représentent 272 enfants gardés.

M. Bonny, motionnaire, demande si la fumée est une problématique notée dans le dossier.

M^{me} Reverdin répond par l'affirmative.

Un commissaire aimerait connaître le tarif de base pratiqué par la famille d'accueil.

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

M^{me} Reverdin indique: 4 francs l'heure. Il n'y a pas de tarif dégressif.

Le même commissaire s'interroge sur quel type de famille peut fonctionner.

M^{me} Reverdin n'a pas eu de demande de garde d'homoparentalité, cela peut être une personne seule, des grands-parents.

Une commissaire demande si, dans le tarif, le repas est compris.

M^{me} Reverdin répond par la négative. Les parents apportent les couches et les repas des tout-petits.

Une nouvelle commissaire demande ce qu'on fait lors d'accident ou de maladie d'une personne de la famille d'accueil.

M^{me} Reverdin recherche une solution d'urgence.

Enfin, la présidente aimerait savoir quel serait le nombre d'heures adéquat pour une formation.

M^{me} Reverdin n'hésite pas à répondre qu'il faudrait une centaine d'heures de formation de base, avec un stage en milieu de crèche.

Séance du 29 mars 2007

Audition de M. Stéphane Montfort, directeur adjoint de l'Office de la jeunesse

M. Montfort se présente: directeur adjoint de l'Office de la jeunesse qui regroupe différents services de l'Etat: Service de santé de la jeunesse, Service médico-pédagogique, Service de protection des mineurs, Service des loisirs et Clinique dentaire de la jeunesse, ce qui représente plus de 950 collaborateurs.

Actuellement, devant le Grand Conseil se trouvent cinq objets qui traitent de la politique de la petite enfance: deux projets de loi: PL 9232 et PL 9934 (familles d'accueil de jour); trois motions: M 1717; 1720; 1721 (structures d'accueil de la petite enfance).

Une commissaire demande combien de personnes travaillent pour l'ELP.

M. Montfort répond qu'il s'agit de 15 femmes réparties en différents secteurs. L'ELP s'occupe notamment du secteur «autorisations accordées aux familles d'accueil de jour» et «familles d'hébergement, crèches et jardins d'enfants».

Une autre commissaire s'inquiète concernant l'obligation de suivre «au moins vingt heures de formation». Elle aimerait savoir ce qu'en pense M. Montfort. Un autre problème la préoccupe: la sécurité des enfants au sein des familles qui les reçoivent, comment s'opère la surveillance?

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

M. Montfort précise qu'actuellement il n'y a pas de formation. La loi cantonale est entrée en vigueur le 10 janvier 2004 et son règlement d'application le 29 décembre 2005 où les modalités sont prévues. Actuellement, des formations sont données par Pro Juventute; elles ne sont pas obligatoires, suivies de façon très marginale; on y rencontre toujours les mêmes personnes qui fréquentent les cours.

En ce qui concerne la formation, les vingt heures sont à considérer comme un minimum.

En ce qui concerne la deuxième question, M. Montfort informe que la nouvelle directrice de l'Office de la jeunesse, entrée en fonction le 1^{er} septembre 2006, estime que la surveillance de ces familles d'accueil laisse à désirer. L'obligation que l'on a en matière de droit fédéral est un contrôle annuel. Actuellement, on y arrive tout juste. Trois personnes pour 900 familles ne peuvent couvrir le canton.

Un commissaire aimerait savoir s'il est possible de fixer le prix selon les revenus des familles. Il ne voit pas comment cette solution aiderait à lutter contre le travail «au noir».

M. Montfort répond que fixer le tarif basé sur le revenu est tout à fait possible. Si les communes souhaitent recevoir des subventions du Canton, elles devront s'engager à avoir des structures de coordination qui dépendront des tarifs demandés, sur la base des revenus des parents. Beaucoup de communes voient cela d'un mauvais œil, elles aimeraient toucher des subventions pour l'accueil.

La subvention cantonale est de 2 millions de francs, c'est très peu par rapport à la Ville de Genève.

Il y a beaucoup de personnes qui s'occupent de garde d'enfants sans autorisation.

Un commissaire souhaite savoir si les vingt heures de formation seront obligatoires. Il a bien compris qu'il n'y a pas de suivi de la qualité des structures pédagogiques dans ces familles.

M. Montfort confirme que les vingt heures de formation seront obligatoires. Actuellement, les familles d'accueil sont, en principe, regroupées sous des structures de coordination (pas en ville de Genève); il y en a sept dans le canton et c'est Pro Juventute qui est l'instructeur et coordinateur. C'est trop peu.

Une commissaire se demande si des accueils tardifs, voire la nuit, sont imaginables. Peut-on envisager cela par le biais de la motion?

M. Montfort répond que cela peut tout à fait être envisagé, si l'on considère que l'accueil d'un enfant chez une maman de jour est un travail à part entière,

avec un contrat; il conviendrait alors de se mettre en conformité avec la loi sur le travail.

La présidente voudrait savoir pour quelle raison il a été privilégié l'idée de structure plutôt que de mettre plus de moyens pour les familles et/ou la formation.

M. Montfort pense que, lorsque le règlement a été adopté, c'était en lien avec ce qui existait, soit une structure de coordination. On pourrait parfaitement imaginer qu'il n'y ait qu'une seule structure de ce type pour l'ensemble du canton.

La présidente s'interroge sur le fait que nous sommes en train d'anticiper, alors que le Grand Conseil est en discussion sur le sujet; qu'en pense M. Montfort?

M. Montfort confirme ce qu'il a dit: deux projets de loi et une motion remettent en question toute cette problématique. Il peut tout à fait imaginer que le Conseil municipal gèle cette motion dans l'attente de voir de quelle façon le Grand Conseil va réagir.

La présidente pose la question de savoir s'il serait souhaitable que la Ville offre plus d'heures de formation aux familles, en échange d'une recommandation pour les familles qui auraient suivi les cours et les stages proposés.

M. Montfort fait remarquer que la Ville a le droit d'offrir, mais aussi d'avoir des exigences en retour.

Pour terminer, la présidente estime que, à partir du moment où une commune se porte garante, elle prend un risque. Donner son accord à une famille qui n'a suivi que la formation minimale, devant s'occuper aussi de l'alimentation des enfants, est une situation précaire. Elle voit mal comment une commune pourrait garantir un bon accueil dans ces conditions.

M. Montfort précise que la commune ne serait pas responsable, dans ces cas-là. Le règlement peut être modifié par le Conseil d'Etat, il faudra donc passer par ce biais si l'on désire faire modifier le nombre d'heures de formation.

Il faut encore savoir que, au moment où l'on délivre l'autorisation par l'ELP, il y a une visite dans la famille. Il est arrivé que celle-ci soit refusée.

La direction générale souhaite que ce contrôle soit renforcé.

Discussion

La discussion s'oriente vers deux pistes:

- se prononcer sur le gel possible de la motion M-604;

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

- se prononcer sur une demande de projet de soutien qui reviendrait sous forme de proposition.

En effet, la commission reste perplexe, en votant sur la motion telle qu'elle nous est proposée cela revient à soutenir quelque chose qui existe déjà. En Ville de Genève, nous avons la Délégation à la petite enfance et, au Canton, Pro Juventute.

Il y a, de toute évidence, besoin d'un complément indispensable.

Une motion gelée tombe dans l'oubli. En fonction de ce qui va se faire au Canton, la commune peut donner ses intentions.

Il y a malheureusement des choix à faire. L'effort principal de la Ville repose plutôt sur les institutions, au plan financier. Le seul élément à ajouter serait une recommandation sur le problème de la formation qui paraît bien faible.

Le fait d'obtenir un agrément pour les familles qui auraient suivi cette formation serait une bonne chose.

On peut tout à fait comprendre le développement d'autres solutions. Il faudra néanmoins être attentif à ne pas créer une structure rigide et coûteuse pour un résultat médiocre.

Il serait sage de laisser les choses ouvertes dans ce que l'on désire demander au Conseil administratif.

Vote

La présidente, considérant que la plupart des remarques ont été faites, souhaite que les modifications soient proposées au vote des commissaires.

Amendement à la première invite: «à présenter au Conseil municipal, dans l'année qui suit le vote, un projet de développement de l'accueil familial à la journée sur le territoire de la Ville de Genève». Cet amendement est accepté à l'unanimité des 14 commissaires présents.

La deuxième invite est supprimée par 13 oui (L, S, Ve, UDC, T, AdG/SI), 1 abstention (DC).

L'amendement du Parti démocrate-chrétien: «à prendre langue avec le Conseil d'Etat afin que la formation obligatoire soit supérieure à vingt heures», est accepté par 9 oui (1 UDC, 1 R, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 1 T) contre 3 non (L) et 2 abstentions (AdG/SI).

La motion M-604 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des membres présents à la commission sociale et de la jeunesse.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter au Conseil municipal, dans l'année qui suit le vote de la présente motion, un projet de développement de l'accueil familial à la journée sur le territoire de la Ville de Genève;
- à prendre langue avec le Conseil d'Etat afin que la formation obligatoire soit supérieure à vingt heures.

M^{me} Anne Moratti Jung, présidente de la commission sociale et de la jeunesse (Ve). J'interviens juste pour apporter une petite précision. Ce serait normalement à la rapporteuse de le faire, mais comme elle ne siège plus parmi nous je me permets de signaler à sa place qu'une erreur s'est glissée aux pages 15 et 16 du rapport M-604 A. Dans l'amendement du Parti démocrate-chrétien et dans la deuxième invite de la motion, il ne faut pas lire «à prendre langue avec le Conseil *administratif*» mais «à prendre langue avec le Conseil d'*Etat*», afin que la formation obligatoire soit supérieure à vingt heures. C'est important pour la compréhension du débat qui va suivre! (*Corrigé au Mémorial.*)

Premier débat

M^{me} Maria Casares (AGT). Le groupe A gauche toute! ne soutiendra pas la motion M-604, même si la majorité des membres de la commission sociale et de la jeunesse de la législature précédente l'ont acceptée. Notre formation s'oppose à cette motion car, comme l'ont souligné différents spécialistes lors de leur audition, ce mode de garde ne donne pas les garanties nécessaires pour une prise en charge de qualité des enfants en bas âge.

Par exemple, il n'implique pas que les familles d'accueil soient obligées de sortir les enfants, aucun contrôle n'est prévu sur ce plan. Et pourtant, il n'est pas bon pour l'équilibre des enfants d'être confinés huit à dix heures de suite dans un espace fermé, même s'ils sont tout petits. Un autre problème est celui de la fumée: rien n'empêche les membres des familles d'accueil d'être de grands consommateurs de cigarettes, ce qui peut nuire gravement à la santé des enfants. M^{me} Reverdin, directrice de Pro Juventute et responsable de gérer l'accueil d'enfants par les familles de jour, signale que cet aspect figure dans le dossier de chacune mais ne fait l'objet d'aucune interdiction. A nos yeux, c'est grave, et nous ne pouvons accepter une telle situation.

En outre, aucune formation préalable n'est demandée aux familles d'accueil pour garder des enfants, alors que les aides familiales suivent une formation obli-

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

gatoire d'une année. La motion M-604 demande vingt heures ou plus de formation pour les mamans de jour; or notre groupe considère que ce n'est pas suffisant pour être à même d'accueillir des enfants. Nous demandons qu'il y ait au moins six mois de formation, par exemple en cours d'emploi.

Un autre point très important pour nous concerne la rémunération des familles d'accueil. Nous refusons les salaires au rabais qu'elles reçoivent actuellement. Si nous voulons qu'elles dispensent des prestations de qualité, nous ne pouvons pas les sous-payer. Or cette motion ne fait absolument pas état de ce critère. Les inégalités de salaires contribuent à appauvrir certaines familles, et nous sommes opposés à soutenir des projets qui y participent.

De plus, les conditions de travail des mamans de jour sont très difficiles. Là encore, la motion M-604 ne prévoit aucune disposition en la matière. Par exemple, si elles ont des problèmes ou des difficultés, elles ne peuvent en parler à personne, ce qui représente à nos yeux un grave problème. Dans une institution, les puéricultrices peuvent s'adresser à leurs supérieurs ou à leurs collègues, et si elles se sentent vraiment très mal elles peuvent se faire remplacer. Dans les familles d'accueil, ce n'est pas possible. Nous rappelons que la précarité de ces conditions de travail est une source de maltraitance.

Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous dresser la liste exhaustive des problèmes posés par le système d'accueil familial à la journée, ce qui m'obligerait à garder la parole beaucoup trop longtemps – et je ne crois pas que vous en ayez envie... A gauche toute! est favorable à la municipalisation de l'accueil des enfants non scolarisés et travaillera pour développer et renforcer un service public qui réponde aux besoins de la population en la matière.

La prise en charge des enfants en bas âge est un souci majeur pour notre société, et nous ne devons pas y répondre avec des initiatives bancales. Nous devons réfléchir aux problèmes qui pourraient se poser avant de réaliser des projets, car ensuite il sera trop tard et nous n'aurons plus qu'à nous lamenter. A gauche toute! défend un service de la petite enfance fondé sur un projet pédagogique qui tienne notamment compte de l'intégration et de l'égalité des chances entre enfants issus de milieux différents.

Par ailleurs, si nous nous battons pour l'égalité des sexes dans le monde du travail et pour la valorisation des métiers exercés par les femmes, nous voulons également que le Conseil municipal encourage les hommes à s'engager davantage dans la prise en charge des enfants, en particulier dans le domaine de la petite enfance. (*Applaudissements.*)

M^{me} Odette Saez (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour le Parti démocrate-chrétien à l'origine de la motion M-604, le but essentiel

est d'offrir aux familles un choix plus important pour la garde des enfants en bas âge. En ville de Genève, plus de 2000 enfants attendent une place en crèche! Nous savons aussi que, souvent, les horaires de ces institutions ne sont pas adaptés à ceux des parents. Aussi, nombreux sont ceux qui cherchent d'autres solutions. La quête d'une maman de jour n'est pas toujours très aisée, et nous remercions la commission sociale et de la jeunesse, qui a fait un excellent travail et qui a bien pris en main le problème.

Le deuxième point à aborder dans le cadre de cette problématique est le temps de formation dévolu aux familles d'accueil. Dans le meilleur des cas, une formation de vingt heures est exigée, ce qui est vraiment peu par rapport aux responsabilités requises. La commission sociale et de la jeunesse a voté à l'unanimité la motion M-604 amendée, en demandant au Conseil administratif un projet de développement de l'accueil familial à la journée, ainsi que l'augmentation du nombre d'heures de formation. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au nom du Parti démocrate-chrétien, je vous invite à faire de même.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Avant d'en venir à mon propos, j'aimerais réagir aux propos de la représentante d'A gauche toute! En effet, ce groupe est en train de dire exactement le contraire de ce que ses membres avaient soutenu en commission. Idéalement, il est vrai qu'il est de loin préférable de pouvoir placer nos enfants dans des structures adaptées, où ils sont encadrés par des gens formés pour le faire et correctement rétribués – c'est-à-dire tout ce que nous revendiquons!

Je signale d'ailleurs, en attendant le rapport y afférent, que le projet de résolution PR-476 intitulé «Extension du service public au domaine de la petite enfance» a été voté par la commission sociale et de la jeunesse. Nous avons donc bien la volonté d'aller de l'avant dans ce sens, mais cela ne résoudra pas forcément tous les problèmes, notamment ceux que rencontrent les parents en raison de leurs horaires de travail. Nous ne pourrions pas étendre l'ouverture des crèches jusqu'à 22 h ou minuit; or certains parents – c'est ainsi! – travaillent très tard, au-delà de l'heure de fermeture des crèches. Il y a donc une demande de familles d'accueil de la part de ces personnes, mais ce système devrait être restreint à des cas bien spécifiques.

Quant à prétendre que les mamans de jour n'existent pas et ne s'occupent pas des enfants, je pense que cela démontre toute l'hypocrisie de notre politique familiale. En effet, nous savons bien que ces femmes existent et qu'un certain nombre d'heures de garde d'enfants sont assurées par des personnes sans papiers – et évidemment sans formation. Nous pouvons le déplorer mais, aujourd'hui, les parents qui font appel à elles n'ont pas le choix, parce qu'il n'y a pas assez de

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

places pour leurs enfants dans les crèches ou qu'ils travaillent au-delà de l'heure de fermeture desdits établissements.

Face à cette situation, on peut continuer à ne pas voir le problème et à se dire que ce n'est pas grave, si ce sont des personnes mal rémunérées et quelquefois sans papiers qui prennent en charge des enfants. A cause de la loi sur les étrangers que l'Union démocratique du centre a fait voter en septembre dernier, selon laquelle l'administration pourrait dénoncer les personnes sans papiers, nous ne savons même pas si le chèque formation continuera d'exister.

La prise en charge des enfants en bas âge pose de très nombreux problèmes, et la formation des familles d'accueil est d'une importance capitale. C'est pour cela que nous demandons, comme le mentionne le rapport M-604 A, l'extension de la formation qui leur est dispensée. Vingt heures seulement, c'est de la rigolade! Cela signifie que les personnes qui prennent en charge nos enfants ne savent peut-être même pas donner les premiers secours! C'est une situation impossible! Mais si on lit correctement le rapport, on comprend que nous demandons de sortir de l'ombre les mamans de jour par une aide étatique, en leur proposant un complément de salaire à ce que paient les parents des enfants.

Le Parti démocrate-chrétien a estimé que voter l'instauration d'une structure serait aller trop loin, c'est pourquoi nous nous en sommes tenus à l'idée d'une aide étatique pour ces femmes actuellement payées 4 francs l'heure à peine – et c'est une honte! Elles doivent être mieux payées et mieux formées, c'est évident. Cela répondrait à la demande spécifique de certains parents, notamment en raison de leurs horaires de travail, comme je l'ai dit tout à l'heure. Autrement, si l'on demande aux parents ce qu'ils préfèrent, c'est bien évidemment la prise en charge de leurs enfants dans une crèche, nous le savons bien – mais ce n'est hélas pas possible pour tout le monde.

Il n'est donc pas possible d'ignorer simplement le problème, c'est pourquoi nous avons accepté la motion M-604 amendée en commission, même si nous préférons – et de loin – l'accueil des enfants dans les institutions de la petite enfance. Nous aimerions que le Conseil administratif se penche sur cette motion et examine dans quelle mesure il peut, par une aide financière, compléter les sommes que versent déjà les parents aux familles d'accueil, et s'il serait possible de dispenser à ces dernières une formation plus importante. Ainsi, nous pourrions espérer offrir à ces parents un vrai choix pour la garde de leurs enfants, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M^{me} Martine Sumi (S). Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères municipales, le groupe socialiste vous invite à accepter la motion M-604 amendée par la commission sociale et de la jeunesse – mais nous le fai-

sons sans grande conviction, certes, car notre tête et notre cœur penchent pour une extension du service public dans le secteur de la petite enfance, comme l'a rappelé la préopinante. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors du retour en séance plénière du projet de résolution PR-476.

Les socialistes voteront cette motion car le fond de ce qu'elle propose – offrir aux familles une alternative aux structures d'accueil collectives – répond à un besoin avéré et les mesures prônées sont bonnes. En effet, certains parents doivent réellement faire garder leurs enfants à des heures qui ne correspondent pas aux horaires des crèches, obligation due le plus souvent au manque de souplesse du monde du travail, toujours aussi méprisant à l'égard de l'organisation familiale. Parfois aussi, ce sont les enfants qui, pour des raisons de santé, ne sont pas à l'aise dans un environnement collectif.

Il s'agit donc d'un besoin réel, je le répète, et nous ne discutons pas le fond du problème. C'est sur la forme que nous autres, socialistes, émettons non pas des réticences, mais plutôt des craintes. Nous avons peur que la motion M-604 ne soit qu'un coup d'épée dans l'eau. En effet, les associations comme Pro Juventute qui s'occupent de l'accueil familial à la journée ont déjà maintes fois tenté, dans le passé – mais sans succès – de développer ce mode de garde.

Nous formulons des vœux surtout pour que l'application de la deuxième invite de la motion, c'est-à-dire l'augmentation de la formation obligatoire des familles d'accueil, soit couronnée de succès. Ce sera positif autant pour les familles qui placent leurs enfants que pour celles qui les accueillent, permettant ainsi un début de reconnaissance officielle du travail de maman de jour et une sécurité accrue pour les enfants gardés.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Casares que notre groupe a écouté avec beaucoup d'attention son intervention. Nous tenons à la remercier, pour sa première intervention dans ce Conseil municipal, d'avoir ainsi élevé le débat.

Nous qui sommes à l'origine de la motion M-604, nous comprenons parfaitement toutes les remarques émises. La commission sociale et de la jeunesse a œuvré longuement pour finalement aboutir à une solution; c'est précisément parce qu'elle a constaté, à la majorité, qu'il était impossible d'établir une proposition concrète immédiatement – même si c'était au départ l'intention des motionnaires – que le texte amendé que nous avons sous les yeux ce soir a été voté.

Soyons pragmatiques, comme l'a dit le magistrat d'A gauche toute!, et souvenons-nous qu'il manque actuellement 1500 places de crèche à Genève. A moyen terme, il n'est pas certain que nous puissions facilement satisfaire la demande,

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

pour différentes raisons que je ne veux pas développer ici et qui ont trait à l'équipement des institutions de la petite enfance, à la formation de leur personnel, etc. Quoiqu'il en soit, comme cela a déjà été dit tout à l'heure, les crèches actuelles ne sont pas encore suffisamment au point pour répondre à la demande, notamment en matière d'horaires et de vacances.

Par conséquent, il faudra trouver d'autres solutions. En disant cela, je ne critique pas le dispositif actuel, que nous trouvons très bon – je vois que M. Tornare m'écoute attentivement – mais nous constatons qu'il est insuffisant. Aujourd'hui, que font les gens qui ne trouvent pas de place en crèche ou dont les horaires de travail les empêchent d'envisager cette possibilité? Ils cherchent une autre solution – c'est-à-dire une prise en charge de leurs enfants qui n'est pas contrôlée.

Je voudrais rendre attentif le groupe A gauche toute! au fait qu'il ne s'agit pas ici de voter sur des principes, mais sur la base d'un texte précis. Il est très important que le Conseil municipal en soit bien conscient. Nous ne votons pas pour dire que les crèches sont la meilleure des solutions, ou que la prise en charge dans les familles d'accueil est une excellente solution parallèle aux crèches. Nous pouvons le penser, nous pouvons être pour ou contre mais, ce soir, nous votons un texte simple qui est celui de la motion M-604 amendée par la commission sociale et de la jeunesse. Il y est écrit que nous demandons au Conseil administratif de nous proposer un projet de développement de l'accueil familial à la journée. Nous pouvons lui faire confiance: il ne nous proposera pas n'importe quoi, et il prendra en compte les propos qui viennent d'être tenus.

Cette motion demande également que la formation obligatoire des familles d'accueil soit supérieure à vingt heures. Il est vrai que c'est insuffisant; nous n'avons pas osé en proposer plus mais, si l'on parvient à mettre sur pied une véritable formation, par exemple en cours d'emploi, nous serons certainement d'accord!

Pour l'instant, votons le principe d'une analyse plus complète de la situation et des réponses possibles. Soyons réalistes, soyons pragmatiques, trouvons des solutions! C'est ce que nous proposait hier soir le nouveau président du Conseil municipal; écoutez-le, Mesdames et Messieurs d'A gauche toute!

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral soutiendra la motion M-604. Soyons réalistes, comme vient de le dire M. Pattaroni. L'Allemagne vient de prendre la décision de multiplier par trois son effort en termes de places de crèche pour garantir une place à 35% des enfants. Il semblerait qu'elle puisse ainsi satisfaire les parents qui en ont vraiment besoin. Or, à Genève, certains fantasment et veulent offrir une place de crèche pour chaque enfant! C'est mission impossible! Nous n'en avons tout simplement pas les moyens.

C'est la raison pour laquelle nous voterons cette motion, afin d'étudier toutes les variantes possibles et les alternatives – passez-moi l'expression... – envisageables afin de satisfaire le plus grand nombre. Mais ce n'est pas le rôle de la collectivité que de financer une place de crèche pour chaque enfant.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Nous avons bien entendu ce que vous venez de nous expliquer, Monsieur Pattaroni. Mais il se trouve que nous avons une affection particulière pour la réflexion collective...

Je remercie infiniment les démocrates-chrétiens d'avoir déposé la motion M-604 et lancé ainsi la discussion au sujet de la garde des enfants en bas âge. Néanmoins, nous sommes nombreux dans cette enceinte à ne pas avoir participé au débat, et nous avons lu dans le rapport M-604 A des remarques de M^{me} de Tassigny extrêmement importantes, des questions qui n'ont pas reçu de réponse. Je veux bien admettre que le Conseil administratif soit miraculeusement brillant et compétent; cependant, je suis certaine que 15 commissaires peuvent réfléchir de manière plus complète. C'est pourquoi je demande le renvoi de ce rapport en commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je répondrai à M. Queloz en complétant ses propos. En ce qui concerne les Verts, il ne s'agit absolument pas de freiner le processus d'ouverture des crèches, mais de répondre à un besoin complémentaire des parents. Nous votons donc la même motion que les libéraux, mais pas forcément pour les mêmes raisons!

M^{me} Laurence Andersen (UDC). L'Union démocratique du centre soutiendra bien évidemment la motion M-604 amendée par la commission sociale et de la jeunesse. Je voudrais maintenant m'adresser à M^{mes} Casares et Wenger, dont je ne comprends pas bien les arguments. Je parle en mon nom et en celui d'une autre mère membre de mon groupe: à nous deux, nous avons élevé beaucoup d'enfants et nous avons fait appel à des mamans de jour depuis bientôt une vingtaine d'années. Or tout s'est bien passé, M^{me} Buchet-Harder pourrait le confirmer. Nous n'avons jamais été confrontées à des problèmes, surtout en passant par des organes comme le Service de protection de la jeunesse.

Je ne vois donc pas du tout pourquoi nous mettrions en doute les compétences de certaines mamans de jour potentielles. D'ailleurs, les enfants ne choisissent pas leurs parents et ces derniers ne sont pas toujours à la hauteur de leur rôle! Dans ce sens, au nom de quoi critiquer une maman de jour et lui faire «subir»

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

– j'utilise ce terme à dessein – une formation de six mois? Ce qu'on appelle une maman de jour, en principe, c'est une femme qui est déjà mère et qui a une expérience de la vie familiale! Je répète que, dans mon cas, tout s'est toujours très bien passé. Au nom de l'Union démocratique du centre, je répète donc que nous voterons la motion M-604.

Le président. Merci, Madame. Cela fait déjà quarante minutes que nous débattons sur un objet voté à l'unanimité en commission...

M. Olivier Fiumelli (R). Le groupe radical constate que tout a été déjà dit sur la motion M-604. Nous faisons confiance au magistrat pour nous présenter un bon projet en matière d'accueil familial des enfants en bas âge. Nous voterons donc cette motion.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je ne pensais pas intervenir dans ce débat, mais puisque tout le monde y va de son grain de sel... Pour ma part, j'ai été maman de jour agréée pendant une quinzaine d'années et j'ai gardé des enfants pendant plus de vingt ans, je sais donc exactement de quoi il s'agit. Je l'ai fait d'abord pour des amis, puis j'ai passé par le Service de protection de la jeunesse, espérant avoir ainsi un lien et une référence officiels. Malheureusement, ce n'est pas vraiment ce que j'ai trouvé!

On a fait passer un examen psychologique à mon mari et à moi-même, on a examiné notre appartement de quatre pièces pour savoir combien d'enfants nous pouvions accueillir et on a jugé que, en plus des deux nôtres qui étaient encore petits, à l'époque, nous pouvions en garder deux autres. Je ne vous explique pas ce que cela donnait pour les siestes... Ensuite, quand j'ai gardé une petite fille, on a examiné mon état de santé et celui de mon mari, mais pas celui de l'enfant et de ses parents. En outre, les seuls contrôles que j'ai eus, au cours de la douzaine d'années où j'ai gardé cette enfant, ont consisté à me demander si tout allait bien.

On m'a même priée de prendre en charge un enfant de trois mois que le Service de protection de la jeunesse ne savait pas où placer. Quand j'ai expliqué que mes enfants étaient grands, que cette fille était déjà grande et que je ne saurais pas où caser un enfant de trois mois pour qu'il puisse avoir le repos nécessaire à son âge, on m'a répondu: «Un enfant de trois mois, ça dort n'importe où et ça dort toute la journée!» J'ai répondu qu'un bébé n'avait pas éternellement trois mois et que je ne pouvais pas garder celui qu'on voulait me confier. Moi, si je garde des enfants, c'est pour le faire correctement!

Et je vous garantis, chers collègues, que je n'ai reçu aucune formation mais seulement un minimum de conseils pour assumer cette charge! Si vous croyez, en plaçant votre enfant dans une famille d'accueil, que cette dernière fait l'objet de contrôles, vous vous trompez. En tout cas, moi, je n'ai pratiquement jamais été contrôlée. Nous sommes donc en droit de nous inquiéter pour des enfants qui doivent avoir un bon départ dans la vie. Et il y a des familles qui gardent non seulement deux enfants par l'intermédiaire du Service de protection de la jeunesse, mais encore trois ou quatre autres, occasionnellement, pour arrondir leurs fins de mois! (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Pattaroni, je peux réaliser toutes les études que vous voudrez avec M^{me} de Tassigny, sur ce sujet ou sur d'autres liés à la politique de la petite enfance. Mais vous avez entendu hier le maire Patrice Mugny lire son discours de législature, où il a bien dit que la politique consistait – on le sait depuis des siècles – à faire des choix.

Or le Conseil administratif de la Ville de Genève a fait des choix depuis 1999 dans le domaine de la petite enfance. Je rends hommage à mes prédécesseurs et à mes collègues qui ont accepté cette politique. La petite enfance était d'ailleurs l'une des trois priorités de l'exécutif municipal en 1999 déjà. Madame Andersen, vous avez à peu près le même âge que moi et vous parlez d'il y a vingt ans, mais c'est loin! Prenons 1999: en ville de Genève, on satisfaisait alors 35% de la demande de places de crèche. Grâce à la politique volontariste que vous avez voulue et soutenue, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et que le Conseil administratif a appliquée au cours des deux législatures précédentes, nous répondons aujourd'hui à 67% de la demande dans l'ensemble des quartiers de la ville. Dans certains d'entre eux – on me l'a dit cet après-midi encore – situés au nord de la rive droite, on atteint même un pourcentage de 98%.

Cela montre bien l'effort pécuniaire et l'effort pédagogique – je veux parler de l'encadrement – que la Ville a consentis. Je tiens à rappeler que nous avons aussi revalorisé les professions de la petite enfance – il y en a plusieurs, pensons par exemple aux cuisiniers dans les crèches – en adaptant les salaires. Une majorité du Conseil municipal a toujours accepté cette politique que nous avons menée ensemble. Voilà le choix qu'a fait le Conseil administratif en matière de petite enfance.

Nous avons choisi de privilégier ce mode de garde, c'est-à-dire les garderies, haltes-garderies, crèches, jardins d'enfants... Il y a même des crèches ouvertes en collaboration avec des entreprises. Il y a quelque temps, j'ai inauguré au nom du Conseil administratif la crèche Serono, entreprise qui a financé entièrement l'investissement de plus de 1,5 million de francs nécessaire à ce projet. Il n'a donc pas coûté un centime à la Ville de Genève! Nous ne payons que 60% du budget de

Motion: accueil familial à la journée pour les petits enfants

fonctionnement de cet établissement, 40% des enfants y étant placés par l'entreprise Serono, qui assume donc les 40% restants. Ce sont des initiatives que vous appréciez, Mesdames et Messieurs!

Mais nous ne pouvons pas tout faire. Le mieux est l'ennemi du bien. Monsieur Pattaroni, je représente la Ville au comité de l'Association des communes genevoises, et je peux vous dire que certaines d'entre elles, à majorité démocrate-chrétienne – je le dis sans polémiquer – nous affirment qu'il ne leur sera pas possible de réaliser ce que vous proposez.

M^{me} Ecuyer a évoqué son propre exemple, qui en dit long sur la question de l'accueil familial à la journée. Jusqu'où pouvons-nous pousser le droit de contrôle des familles d'accueil? Même si un rapport de confiance s'établit entre elles et les institutions cantonales ou municipales, il y a malheureusement aussi 5% des cas où la situation dérape. Il y a des familles où le baby-sitter, c'est TF1, M6, et parfois même des chaînes de télévision qui ne sont pas destinées au jeune public... Est-ce sain, pour les enfants? Ils voient déjà assez d'images comme cela!

En outre, s'il faut organiser une formation plus importante des familles d'accueil, cela coûtera très cher. Sans compter que si l'on commence à faire de ce mode de garde – je parle donc des mamans de jour – une usine à gaz, cela limitera forcément la souplesse des horaires d'accueil, c'est-à-dire que les motionnaires obtiendront un résultat exactement contraire à celui qu'ils escomptent.

Pendant la campagne électorale, avec le soutien de mes collègues par la suite élus au Conseil administratif – aussi bien M^{me} Salerno, M. Pagani et M. Mugny que M. Maudet – j'ai dit que la municipalisation des crèches en un grand service public de la petite enfance, comme l'a très habilement rappelé M^{me} Casares, permettrait de donner enfin des ordres aux institutions en matière d'horaires. Il s'agit là d'un problème que vous connaissez bien, Madame Moratti Jung, puisque vous étiez présidente de la Commission consultative de la petite enfance.

Je précise donc à l'intention des nouveaux élus que, pour l'instant, l'instance juridiquement considérée comme l'employeur, dans certaines institutions soutenues par la Délégation à la petite enfance, c'est le comité de bénévoles qui en assure la gestion. Ce n'est pas la municipalité! Quand nous donnons des ordres à certaines crèches, elles obéissent en considérant que qui paie commande. Mais d'autres – et je peux le comprendre – refusent.

Je rappelle également que, dans deux institutions de la petite enfance, nous développons le principe de la crèche familiale. L'une des deux rencontre actuellement certains problèmes, mais je ne m'étendrai pas là-dessus maintenant.

En conclusion, je réaffirme que je suis prêt à effectuer n'importe quelle étude et à revenir en commission, comme le demande Salika Wenger. Pourquoi pas? Il y a peut-être des nouveaux élus qui ont envie d'en savoir plus sur notre politique en

matière de petite enfance. Mais si nous allons trop loin dans ce qui est demandé ici, à un moment donné, M^{me} Salerno me tirera l'oreille – et avec raison! Comme tout à l'heure, elle fera très habilement son métier de ministre des finances et me dira: «Mon cher camarade, tu ne peux tout de même pas dépenser autant pour la petite enfance en subventionnant exagérément un nouveau mode de garde des enfants en bas âge.»

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, excusez-moi d'intervenir, mais je ne peux pas m'empêcher de réagir aux affirmations du magistrat. D'après ce qu'il vient de nous dire, il n'existe qu'une seule solution – la voie royale choisie par le Conseil administratif – c'est-à-dire les crèches. Mais ce que propose le Parti démocrate-chrétien est une voie alternative qui se veut légère, afin de réguler un domaine – celui de l'accueil familial – où nous savons tous très bien que c'est la jungle! Notre voie se veut moins onéreuse que la voie royale, et elle a finalement été acceptée presque à l'unanimité par la commission sociale et de la jeunesse.

Et voilà qu'il faudrait maintenant tout remettre en doute! Ce serait à mon sens une erreur fatale, et je vous invite quant à moi, chers collègues, à accepter la motion M-604.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission sociale et de la jeunesse est refusé à une large majorité (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à la majorité (opposition et 1 abstention d'A gauche toute!).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à présenter au Conseil municipal, dans l'année qui suit le vote de la présente motion, un projet de développement de l'accueil familial à la journée sur le territoire de la Ville de Genève;
- à prendre langue avec le Conseil d'Etat afin que la formation obligatoire soit supérieure à vingt heures.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Projet d'arrêté du 26 avril 2007 de MM. Roberto Broggini, Pierre Maudet, Pierre Rumo, Olivier Coste, M^{me} Gisèle Thiévent, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pascal Rubeli et Robert Pattaroni: «Jetons de présence et indemnités 2007-2011» (PA-68)¹.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons voté tout à l'heure, en troisième débat, l'arrêté PA-69 concernant les prélèvements AVS sur nos jetons de présence. Or le projet d'arrêté PA-68 sera influencé par la décision finale de la caisse AVS. Le bureau et les chefs de groupe ont donc décidé de reporter le troisième débat sur cet arrêté PA-68 jusqu'à la décision finale de la caisse AVS, d'autant qu'il s'agit des jetons qui seront payés au mois de décembre.

11. Motion du 9 mai 2007 de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Annina Pfund et Monique Cahannes: «Pour reconnaître et favoriser les associations de quartier» (M-678)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il est impératif de soutenir les associations de quartier telles que les associations d'habitants, associations de parents d'élèves, comités des ludothèques, cuisines scolaires, maisons de quartier, centres de loisirs, crèches, garderies, etc., au même titre que les élu-e-s du Conseil municipal, le parascolaire, les patrouilleuses scolaires;
- qu'il devient de plus en plus difficile à ces associations de disposer de délégués pour les représenter, par exemple aux séances de concertation et d'information que le Conseil administratif et ses services organisent pour discuter des projets et des propositions visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui soumettre une proposition en vue d'introduire des jetons de présence à attribuer aux membres des comités d'associations, en prévoyant qu'un pourcentage de ces jetons soit versé aux trésoreries des associations.

¹ «Mémorial 164^e année»: Projet d'arrêté, 7102.

² «Mémorial 164^e année»: Annonce, 7427.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai le plaisir de vous présenter la motion M-678 dont je suis cosignataire, en hommage à M. Roman Juon, conseiller municipal qui a siégé sur nos bancs jusqu'à la fin de la législature précédente. En effet, il a été l'un des inspireurs de ce texte après avoir participé au forum de Porto Alegre.

Nous aimerions lancer une réflexion sur le mouvement associatif. Chacun et chacune s'accordera ici à reconnaître que le mouvement associatif à Genève est fort: pensons aux associations de parents d'élèves, aux ludothèques, aux maisons de quartier, aux centres de loisirs... Dans de nombreux comités, des personnes s'engagent. Or ces mêmes comités peuvent être sollicités par la Ville de Genève pour se joindre à des processus participatifs. Dans ce cadre, leurs représentants peuvent être appelés à assister à de nombreuses séances de concertation et à donner leur point de vue en leur qualité d'habitantes et habitants de notre ville, de citoyennes et de citoyens.

Parfois, ces associations reçoivent un petit budget qu'elles gèrent pour lancer une action – c'est par exemple le cas d'associations de parents d'élèves dans les écoles primaires de notre ville, qui perçoivent un budget dit «participatif». Ce processus a été mis sur pied par le magistrat Manuel Tornare. Le budget en question permet à l'association, en lien avec les enseignantes et les enseignants de l'école concernée et avec les enfants, de réaliser un projet. Il est bien évident que cela crée une certaine dynamique au long d'une année scolaire.

Or d'autres projets ne font pas l'objet d'une subvention, et il y a parfois – trop souvent, même – des personnes appelées à donner bénévolement beaucoup de leur temps pour y participer. Elles le font, certes, parce qu'elles ont à cœur de défendre leur association et par conviction sociale, militante, humaniste. Cependant, il faut bien reconnaître que de nombreux processus pour lesquels la Ville a sollicité leur participation évoluent sur le long terme et que les personnes qui s'en occupent peuvent changer. En outre, elles doivent concilier vie familiale, professionnelle et associative en suivant des horaires souvent incompatibles les uns avec les autres.

C'est la raison pour laquelle, comme nous croyons aux vertus de la participation des citoyennes et des citoyens concernés par des projets, nous avons pensé à instaurer un système analogue à celui des jetons de présence du Conseil municipal. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une indemnité salariale, mais d'une forme de reconnaissance du travail que nous effectuons par conviction politique; jusqu'à présent, il n'y a pas eu de conseillère municipale ou de conseiller municipal qui ait refusé ces jetons de présence!

De manière analogue, ces associations pourraient recevoir des jetons de présence – il faudrait définir la forme et le montant – dont une partie serait reversée

à leur trésorerie pour diffuser des documents, acquérir du matériel, subvenir à des frais d'impression, etc. Cela permettrait, à terme, de vivifier encore plus le tissu associatif genevois.

Evidemment, nous sommes bien conscients que cette initiative demande à être étudiée, mais nous aimerions que la réflexion puisse avoir lieu. Trop souvent, les personnes qui s'engagent dans la réalisation d'un projet associatif sont exagérément sollicitées, elles finissent par laisser tomber et on dit ensuite que le projet en question ne réunissait pas assez de gens intéressés, qu'il n'était pas représentatif, que les associations concernées n'étaient pas vraiment présentes, etc. Pour éviter des débats parfois houleux et qui n'apportent pas grand-chose sur le fond, nous pensons qu'il faut donner un appui à ces associations – ou en tout cas trouver une formule dans ce sens.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous proposons d'étudier la motion M-678 à la commission sociale et de la jeunesse. Cela nous permettra de mieux connaître la réalité du terrain que vivent certaines associations au quotidien, avec les embûches qu'elles rencontrent.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la motion de nos collègues socialistes nous surprend à plus d'un titre. Elle est quelque peu paradoxale, puisqu'elle émane d'un groupe politique où l'influence des syndicats est historique. Or qu'est-ce qui caractérise le regroupement des salariés pour la défense légitime de leurs intérêts, au sein des syndicats? C'est bien la contribution financière de leurs membres! Aussi, il est curieux que l'on préconise que la collectivité – c'est-à-dire les contribuables – rétribue, même modestement, les membres de comités d'associations.

N'oublions pas non plus que la Ville de Genève subventionne déjà nombre d'associations, ainsi reconnues comme étant d'utilité publique. Souvent, les membres d'associations diverses s'investissent au profit de leurs semblables non seulement en payant de leur personne, mais à leurs frais et en soutenant financièrement leurs propres structures d'action. Selon le principe qui veut que qui paie commande, veut-on faire disparaître le bénévolat pour le remplacer par une municipalisation de la vie associative? Pour toutes ces raisons, notre groupe refusera la motion M-678, dont la pertinence ne lui a pas paru évidente.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Nous sommes nous aussi assez étonnés par la motion M-678. Le constat qui y est fait n'en demeure pas moins assez juste:

le monde associatif a besoin de renouveau et de formation. Mais l'idée de payer des bénévoles, alors qu'on a besoin d'argent pour des postes fixes sur le terrain, me semble un peu bizarre. Nous venons de débattre de la question des mamans de jour, et nous avons vu – le magistrat socialiste l'a bien affirmé – que la Ville n'avait même pas assez d'argent pour aider ces femmes et les revaloriser en augmentant leur rétribution. Et on voudrait maintenant donner à des bénévoles? Je préférerais qu'on paie un peu mieux les personnes qui gardent des enfants pour 4 francs l'heure!

Comme je le disais tout à l'heure, les associations ont besoin de formation. M. Tornare a d'ailleurs organisé une séance très intéressante sur l'économie sociale et solidaire, afin d'évoquer les problèmes qu'elles rencontrent. Mais les Verts refuseront la motion M-678 pour les raisons que j'ai données.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-678 comporte des aspects intéressants, et d'autres qui sont plus contestables. C'est la raison pour laquelle, afin de dresser un bilan de la situation, nous vous demandons de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse pour étude.

M. Simon Brandt (R). Nous, groupe radical, sommes assez dubitatifs face à ce genre de motions. Nous commençons la soirée en parlant de démocratie participative, d'engagement citoyen dans les quartiers, et que vient-on nous proposer là? De payer l'engagement citoyen, ce qui revient à le rendre vénal! Je serai assez triste, le jour où on ne trouvera plus de bénévoles à Genève et où on devra payer des personnes pour être actives au sein d'associations de parents ou de quartier, dans les ludothèques, les cuisines scolaires, etc.

L'engagement citoyen, Mesdames et Messieurs, n'a pas à être rémunéré! Nous sommes tous passés par là avant d'entrer au Conseil municipal, dans le cadre de nos activités politiques ou associatives. L'engagement citoyen est un choix. Et ce choix est le fondement de notre démocratie. S'il est possible, dans certains cas, qu'une personne y renonce faute de moyens financiers, cela ne signifie pas qu'il faille résumer la question en affirmant que le manque de bénévoles va être résolu par un financement public.

Un tel système causerait bien des problèmes. Tout d'abord, il faudra qu'on m'explique comment nous sélectionnerons les associations à financer. Aux Eaux-Vives, par exemple, il y a deux associations d'habitants: sur quels critères nous baserons-nous pour décider que l'une a droit à un financement et pas l'autre? Par ailleurs, il y aura forcément des gens pour créer des associations «bidon» afin de

recevoir des jetons de présence! Certaines personnes s'engageront alors non pas pour le bien commun et l'intérêt public, mais pour leur intérêt financier personnel.

Mesdames et Messieurs, l'engagement citoyen doit rester bénévole. Le jour où la Ville de Genève estimera qu'il doit être rétribué, ce sera bien triste!

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, jusqu'à présent, nous avons traité de thèmes passablement raisonnables et sérieux quant au fond et à la forme. Nous sommes un peu surpris, à ce moment précis de la soirée, de devoir débattre d'un sujet dont nous ne savons pas très bien s'il faut en rire ou en pleurer. La référence à M. Juon en tant qu'inspirateur de la motion M-678 nous rappelle certains moments de l'ancienne législature où nous avons dû discuter de projets assez épicés et fantaisistes...

Mais le projet qui nous est soumis ici n'est pas sérieux et, pour trois raisons principales, le groupe libéral ne pourra pas entrer en matière. Premièrement, il s'agit pour nous d'une question de principe et d'éthique. Certes, nous sommes favorables à la démocratie, aux associations, à la participation et à la consultation des citoyens – nous ne remettons rien de tout cela en cause. Mais si, dans notre système démocratique qui permet la plus large consultation et où la liberté d'expression est évidente, il faut payer les gens pour qu'ils s'expriment, il y a un pas de géant que nous ne jugeons pas possible de franchir sous la forme proposée dans la motion M-678.

Notre collègue de l'Union démocratique du centre l'a rappelé: les associations sont composées non seulement de bénévoles, mais également de cotisants. Libre à elles de gérer à l'interne les sommes récoltées au moyen des cotisations et de rétribuer, soit en nature, soit sous forme d'indemnisations, les personnes travaillant pour elles. J'ai par ailleurs été un peu surprise de la remarque de M. Hämmerli concernant les syndicats. Je crois qu'il n'est pas question de cela dans cette motion, mais bien d'un élargissement de la participation à la vie associative. Voilà pour la question de principe.

En ce qui concerne l'aspect purement légal, nous savons qu'une association à but non lucratif, qui ne paie donc pas d'impôts, est contrainte de ne pas rémunérer ses dirigeants – sauf le président et le secrétaire, éventuellement, dans le cas de fondations d'utilité publique. Pour les autres, la question des jetons de présence est fixée de manière parfaitement claire. Il est donc tout à fait imaginable que des associations puissent bénéficier d'un système qui les exclurait de l'utilité publique.

Pour finir, la motion M-678 nous semble trahir un certain manque d'imagination car, si l'on veut consulter les membres d'une association – et nous souhaitons

que cela se fasse – n’y a-t-il pas d’autres moyens que de convoquer d’innombrables réunions? L’époque actuelle souffre un peu de la maladie de la réunionite! Cela oblige des personnes qui n’en ont pas forcément le temps à se déplacer sans cesse, alors qu’il existe d’autres manières de permettre à tout un chacun de consulter des documents: la lettre, l’e-mail, l’internet... Ces procédés ne coûtent rien et donnent à chacun la possibilité d’exprimer son avis, avant qu’une réunion vraiment déterminante soit convoquée. La réunionite nous semble donc être une forme de dérapage. Nous y voyons un abus du système et nous préférons en sourire, en souvenir de M. Juon. Nous n’entrerons pas en matière sur la motion M-678.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, vous transmettez à la préopinante libérale qu’il ne s’agit pas d’une motion testament en souvenir de M. Juon, car il y en aura peut-être d’autres... En outre, ce n’est pas très gentil de dire que lui et moi manquons complètement d’imagination – en tout cas, si c’est vrai, cela concerne aussi les autres signataires de la motion, dont notre chef de groupe et ancien président du Conseil municipal M. Deshusses, ainsi que le premier vice-président du Conseil municipal. Voilà des personnes dont on ne peut pas dire qu’elles manquent singulièrement d’imagination!

Cela dit, il convient de préciser certains points. J’aimerais surtout rassurer tant les Verts que le groupe radical. Il ne s’agit pas – vous l’aurez compris à la lecture de notre motion, je l’espère – de payer des associations et des bénévoles. Il est bien évident – et nous le comprenons – que les associations travaillent selon le système du bénévolat. Il me semble que c’était clair dans le discours que nous avons prononcé hier, pour présenter la candidature à la vice-présidence de Jean-Charles Rielle, membre bénévole d’un très grand nombre d’associations: en aucun cas il ne s’agirait pour lui ou pour d’autres d’être payés en échange de ce travail.

Ce que nous demandons concerne les cas où la Ville de Genève met en place de longs processus – notamment dans le cadre de projets d’aménagement – qui demandent du temps aux gens pendant la journée, sur leurs heures de travail. J’ai siégé assez longtemps à la commission de l’aménagement et de l’environnement pour pouvoir dire qu’il y a des associations dont les représentants doivent suivre des projets pendant extrêmement longtemps. Je citerai par exemple l’Association transports et environnement, qui a dû travailler sur le projet de parking à la place du Pré-l’Evêque. Voilà un projet d’aménagement de place publique et de parking qui traîne depuis des années et des années! Or s’il n’y avait pas eu des bénévoles pour s’en occuper de manière volontariste, il n’aurait pas pu voir le jour, car ces bénévoles représentent quand même des groupes de pression qui ont quelque chose à dire.

Mais il est vrai aussi qu'on ne peut pas toujours s'appuyer sur les mêmes personnes. Il doit pouvoir être envisageable, quand on fait intervenir des gens pendant la journée, en plus de leur engagement bénévole le soir, au sein d'associations, de reconnaître ce travail. Pour des dossiers spécifiques – et uniquement dans ce cas – nous proposons de mettre sur pied une forme d'indemnisation d'ailleurs susceptible de profiter directement aux associations, afin qu'elles puissent produire les nombreux documents nécessaires dans ce genre de processus.

Enfin, Monsieur le président, vous transmettez à la préopinante du groupe des Verts qu'en aucun cas nous ne pensons qu'il faille forcément donner une formation à ces bénévoles. Je connais un certain nombre d'associations dont le travail est si important que leurs représentants n'ont absolument pas besoin de formation – sinon, nous n'irions pas les solliciter pour participer à la vie de la cité au sein de groupes de travail! Nous savons tous d'expérience que nous pouvons nous appuyer sur ces personnes, qui font un travail de qualité.

Comme nous avons pu le constater à la commission de l'aménagement et de l'environnement, si nous voulons que ces associations vivent, nous ne pouvons pas tirer sur la corde et exiger qu'elles participent à des séances de travail au rythme de deux ou trois fois par mois, l'après-midi, pendant les heures de travail. Il faudrait au moins accorder une forme de rémunération pour cet engagement-là, si nous voulons en reconnaître la valeur réelle.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si nous avons dû rebaptiser la motion M-678, nous l'aurions intitulée «La municipalisation des associations de quartier, ou la manipulation des bénévoles». Vous l'avez deviné, le Parti démocrate-chrétien ne peut pas être en faveur d'une telle motion, qui va à l'encontre de l'indépendance des associations par rapport au pouvoir politique. Elle est une négation du bénévolat et de la notion de responsabilité, et elle s'inscrit dans la mouvance du tout à l'Etat, où celui-ci va jusqu'à contrôler et à subventionner vos loisirs et votre volonté de servir!

Nous sommes pour la liberté individuelle et nous nous opposons à l'état d'esprit selon lequel la Ville ou l'Etat de Genève devraient tout assumer, de la naissance aux loisirs des citoyens. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à refuser la motion M-678.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je voudrais signaler à M^{me} Valiquer Grecuccio – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – que ce qu'elle a dit tout à l'heure est exactement le contraire de ce qui est marqué noir sur blanc dans

la motion M-678. Il y est question de comités de ludothèques, de cuisines scolaires, de maisons de quartier, de crèches et de garderies... C'est de cela qu'il s'agit, et ce sont ces bénévoles-là que nous ne voulons pas rémunérer; je ne vois donc pas du tout pourquoi elle prétend maintenant parler d'autre chose. La motion telle qu'elle nous est soumise ce soir, nous ne la voterons pas!

En ce qui concerne le besoin de formation des représentants des associations, il ne s'agit pas d'une invention des Verts. Les tâches que ces personnes doivent accomplir sont de plus en plus complexes, et je pense notamment à la gestion de personnel. La demande de formation a été émise par les associations membres de l'économie sociale et solidaire, qui agissent sur le terrain. On ne peut donc pas la considérer comme farfelue.

Mise aux voix, la motion est refusée par 50 non contre 18 oui (3 abstentions).

12. Motion du 9 mai 2007 de M. Roman Juon: «Pour un cimetière à voitures à Genève» (M-679)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'amour et la passion des Genevois pour leurs voitures;
- qu'après des années de service vouées à leur propriétaire elles finissent odieusement à la casse sans respect;
- que de nombreux automobilistes souhaiteraient une fin digne de ces véhicules en les honorant pour les services qu'ils leur ont rendus,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de cimetière pour automobiles mises hors service en faisant installer, sur des allées de routes abandonnées, les cubes compressés selon la méthode du sculpteur César Baldaccini, sans omettre de planter des allées de cyprès et des parterres de fleurs.

¹ «Mémorial 164^e année»: Annoncée, 7427.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, si le fou veut faire le roi, le roi ne peut faire le fou! Or, en république, le peuple est roi. Aussi, il est navrant qu'un représentant de la souveraineté populaire s'amuse au détriment du respect dû aux institutions. Le chant du cygne de mon ancien collègue – j'ai siégé avec lui – qui se voulait spirituel, n'est que pitoyable. Les conseillères et conseillers municipaux ont mieux à faire! C'est pourquoi le groupe de l'Union démocratique du centre n'entrera pas en matière sur la motion M-679, qu'il qualifie d'inepte.

Le président. J'aurais peut-être dû donner la parole à M. Deshusses en premier... Mais comme il n'était pas motionnaire, j'avais un peu de peine à savoir à qui passer le micro. Vous avez la parole, Monsieur Deshusses.

M. Gérard Deshusses (S). Ce n'est pas grave du tout, Monsieur le président! Roman, si tu m'entends – je pense que c'est le cas – je ne te félicite pas, car tu m'obliges une fois de plus à faire un exercice incroyable et à adopter des postures impossibles, au risque – passez-moi l'expression – de me casser la gueule. Mais je t'aime bien, Roman; j'ai toujours été avec toi et, cette fois encore – mais tout seul – je vais essayer de sauver la mise... (*Rires.*)

Mesdames et Messieurs, vous avez ici le testament d'un grand bonhomme. Inepte peut-être, Monsieur Hämmerli, il se peut que vous ayez raison... Mais que de mots si vite, si tôt, pour juger un texte que vous n'avez pas su lire dans sa grande dimension! Quel censeur vous faites dans cette salle, Monsieur Hämmerli! Je vous ai connu meilleur adepte de citations fines, quand vous teniez votre calepin et que vous siégiez sur les bancs des radicaux... Je vous espérais encore plein d'humour.

Que faire, maintenant? Mesdames et Messieurs, Roman est un grand personnage, c'est un écolo de la première heure. Je vous ai souvent parlé de lui, j'ai même fait son épitaphe, il n'y a pas si longtemps... J'ai évoqué le fameux sapin de la place du Molard, qu'il avait planté un beau soir pour nous rappeler les pluies acides et qui fut débité trois jours plus tard, *manu militari* ou presque... Je vous ai raconté les pigeons, mais pas le musée lémanographique qu'il avait décidé d'installer dans l'Hôtel Métropole alors en faillite. Là aussi, j'étais son complice avec un autre grand socialiste qui s'appelait Manuel... non, Daniel Pilly! Le Manuel socialiste, tout grand qu'il soit, n'était pour une fois pas dans le coup! Or figurez-vous que le Conseil municipal avait accepté notre idée de vider l'Hôtel Métropole pour y installer, plus tard, un musée lémanographique. Je ne vous décris pas la

tête du directeur de cet établissement, quand il est arrivé ici, ce soir-là, pour nous dire, de manière chaleureuse et soutenue, combien il pensait à nous...

Mesdames et Messieurs, l'antipape de la Vieille-Ville, qui est aussi le maître anti-bagnoles, n'a pas pu résister au plaisir de vous livrer une motion qui est en fait un grand texte poétique. C'est d'une immense personnification dont il traite, vérité qui n'est peut-être pas bonne à entendre pour certains.

En effet, pour beaucoup d'entre nous, la voiture joue le rôle d'une véritable personne. Si vous en voulez quelques preuves, baladez-vous dans la campagne, regardez nos maisons: vous verrez la place dévolue à la voiture dans les villas! Une allée pour elle toute seule! Une pièce, qu'on appelle garage, pour elle toute seule! Et cette pièce est souvent bien plus grande que la chambre des enfants, que le salon et d'autres – quand ce n'est pas la plus grande de toutes. La porte d'entrée du garage est beaucoup plus imposante que celle de la villa... Et regardez nos immeubles et nos bâtiments de travail: là aussi, la voiture trône au premier plan. Pour beaucoup d'entre nous, la voiture est encore le symbole d'une reconnaissance sociale. Elle nous permet de montrer que nous appartenons à telle ou telle classe, que nous avons une certaine puissance et une certaine autorité... C'est important, tout cela!

En pensant à Roman, je me suis aperçu que j'avais moi aussi le malheur d'avoir une voiture! Je n'ai pas résisté à la personnification de la machine... L'autre jour, il m'est arrivé de heurter légèrement la tête de l'un de mes concitoyens. Et là, je me suis rendu compte que la voiture était le prolongement épidermique naturel d'un individu, qui est sorti complètement blessé et meurtri de son véhicule. J'ai eu l'impression qu'il allait tomber dans les pommes! La petite raie que j'avais faite à sa noble bagnole l'avait atteint dans ses tripes!

Quand on en arrive là, Mesdames et Messieurs, il est clair que la voiture a pris dans notre vie une place extrêmement importante et que le texte de la motion M-679, s'il est peut-être de mauvais goût, a une valeur poétique et un sens évidents. Il nous renvoie à notre posture face au dieu bagnole, que nous installons dans nos maisons comme jadis le Romain ses mânes!

Ce texte est aussi un oxymoron – en tout cas, il contient un paradoxe, et je me retrouve maintenant dans une situation impossible...

Une voix. Dix minutes!

M. Gérard Deshusses. Soyez poli, je vous prie! Je vous ai écoutés toute la soirée! Vous n'avez dit que des choses intelligentes, je dis maintenant quelque chose d'un peu rigolo – du moins, je le souhaite – et j'aimerais pouvoir terminer

en paix. Autrefois, on pouvait le faire dans cette enceinte, et j'aimerais que cette nouvelle législature nous le permette encore!

Face au paradoxe que je viens d'évoquer, j'ai deux possibilités, chers collègues. Soit je retire la motion M-679 en vous évitant ainsi de la refuser et de reconnaître ouvertement que, vous aussi, vous cédez à la personnification de la bagnole. Soit je suis confiant, je me dis que nous sommes entre gens raisonnables qui donnent à la voiture la place qu'elle mérite – celle d'un simple outil – et je maintiens cette motion. Mais cette deuxième solution risque de nous conduire au pire, car je suis convaincu qu'il y aura, à terme, un cimetière à voitures à Genève. Voilà qui serait aller encore bien plus loin – jusqu'à la sacralisation! – dans la personnification de la voiture que je veux justement éviter.

A ce propos, je vous rappelle que Roman Juon n'a rien inventé du tout et je vous renvoie au numéro du *Temps stratégique* de l'automne 1990, qui présente brillamment, sur trois ou quatre pages, une exposition de cubes de voitures compressées, organisée en Californie du côté de Los Angeles. Je signale aussi à ceux qui aiment voyager que, à Berlin, à côté des nouveaux magasins Lafayette, dans Mitte, il y a une galerie marchande organisée sur trois plans: le premier est extrêmement moderne, le deuxième Jugendstil – ou Restauration, si l'on veut – et le troisième contient un bâtiment du type des années 1960, avec toute une série de véhicules comprimés. Cela a un certain style, on peut aimer ou pas...

On voit bien que Roman n'a rien inventé! Il a simplement voulu titiller vos esprits, et je constate avec un certain plaisir qu'il n'a pas manqué son coup. Salut, l'ami! Quant à moi, je retire la motion M-679, car je préfère ne pas savoir ce que vous en pensez! (*Applaudissements.*)

Le président. Il est pris acte du retrait de cette motion.

13. Motion du 9 mai 2007 de MM. Yves de Matteis, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Didier Bonny, Guy Dossan, Blaise Hatt-Arnold, Alexandre Chevalier, M^{mes} Ariane Arlotti, Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Anne Moratti Jung et Sarah Klopmann: «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination» (M-680)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Constitution suisse mentionne que nul ne doit être discriminé, notamment du fait de son «mode de vie»;
- que, même si l'article 261 bis du Code pénal suisse condamne les actes de racisme et d'antisémitisme, ce ne sont pas que ces faits qu'il faut décourager. L'homophobie reste, même s'il n'est pas aisé de la dénoncer, une attitude ou un fait contre lequel il faut s'élever, au vu des séquelles qu'elle peut produire au sein de la population;
- que, en effet, chez les jeunes notamment, l'homophobie provoque un taux de suicide élevé;
- que les actes et les discours homophobes sont malheureusement encore assez répandus dans la société, souvent de manière non explicite, et le plus souvent du fait de préjugés ou par manque d'information;
- l'exposition «Enlevez les étiquettes», exposition donnant la priorité à l'éducation et qui a eu l'appui du Département de l'instruction publique et du Service de santé de la jeunesse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aborder le thème de la lutte contre l'homophobie dans le cadre d'un colloque coorganisé avec le concours d'autres autorités politiques (municipales, cantonales, etc.);
- plus généralement, de garder à l'esprit le thème de la lutte contre l'homophobie, au même titre que la lutte contre toutes les autres formes d'intolérance, dans le cadre de sa politique.

M. Yves de Matteis (Ve). Je souligne tout d'abord que la motion M-680 a été signée par des représentants de presque tous les partis – ceux de l'Alternative et de l'Entente. C'est un signe! Cela montre que la lutte contre l'homophobie fait véritablement partie de la défense des droits humains, comme on peut s'en

¹ «Mémorial 164^e année»: Annoncée, 7427.

apercevoir, si l'on s'intéresse au sujet, au niveau européen ou au sein de l'Organisation des Nations Unies, notamment au sein du Conseil des droits humains. Cette question ne dépend pas de l'appartenance des gens, qu'elle soit politique ou autre, je tenais à le souligner ici.

La motion M-680 traite donc d'un sujet qui n'est pas anodin, ce qui explique la diversité de ses cosignataires. Chacun des motionnaires – mais ils s'exprimeront peut-être par la suite pour le dire – est conscient du fait qu'il y a un lien direct entre l'homophobie et le taux de tentatives de suicide des personnes concernées, notamment parmi la population jeune.

Je signale également que cette motion est rédigée en des termes assez généraux, car nous n'avons pas voulu y dénoncer des actes homophobes particuliers. Nous avons adopté une formulation suffisamment vague pour ne pas dresser des personnes les unes contre les autres. Comme je le disais, nous ne voulions pas dénoncer des actes particuliers, mais engager une action qui s'inscrive dans le temps, et lutter contre les actes homophobes en général.

Je voulais aussi souligner que la solution proposée dans la motion M-680, à savoir l'organisation ou la participation à un colloque, n'est pas la première idée suggérée par les motionnaires. Certains demandaient l'élaboration d'une loi anti-homophobie au niveau du Canton ou une campagne de lutte contre ce type d'intolérance. Mais, finalement, nous avons estimé qu'il serait plus simple de discuter de cette problématique dans le cadre d'un colloque, afin de nous laisser plus d'ouverture pour trouver des solutions. Il ne s'agit pas de réinventer la roue!

Dans ce cadre, nous pourrions inviter un certain nombre d'experts à s'exprimer sur le thème de l'homophobie, puisque Genève est à peu près le seul canton de Suisse romande à ne pas avoir organisé de débat à ce sujet. Moi-même, j'étais à Fribourg vendredi dernier pour participer à un colloque organisé par l'université fribourgeoise sur le thème de la lutte contre l'homophobie. Celui que nous préconisons serait interdisciplinaire, car il s'agirait de faire intervenir des personnes d'avis différents ou même contraires, ainsi que plusieurs collectivités publiques: non pas seulement la Ville de Genève, mais également d'autres communes et, éventuellement, le Canton.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous conseille à toutes et à tous de renvoyer la motion M-680 à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit M. de Matteis, je tiens à relever que la motion M-680 est le fruit du travail collectif de ses auteurs, chacun y ayant apporté sa pierre – c'est-

à-dire son idée, sa phrase pour la formuler. Je crois que c'est suffisamment rare pour être relevé ici: tous les partis de l'Alternative et de l'Entente l'ont signée et y ont réfléchi. C'est un acte politique important.

L'homophobie est un problème réel, même dans une société civilisée comme la nôtre, même dans une ville comme Genève. Elle cause énormément de souffrance et de désespoir, qui conduisent parfois certains jeunes – ou moins jeunes – au suicide, car ils sont atteints dans leur dignité, bafoués par des mots blessants et déstabilisants, mais aussi victimes d'actes de violence physique. Il faut le relever car, même si nous avons l'impression que tout va bien, ce n'est finalement pas vraiment le cas.

L'une des manières de combattre l'homophobie – laquelle n'est pas répréhensible au niveau du Code pénal suisse, actuellement – c'est d'assurer une meilleure information, un plus large dialogue. On peut lutter de cette manière-là pour le respect de la dignité humaine et pour faire reculer l'intolérance.

Ce que demande la motion M-680 dans sa deuxième invite est bien le minimum que l'on puisse attendre d'autorités politiques responsables: la prise en compte des problèmes d'homophobie.

Quant à l'organisation du colloque, je me réjouis de ce qu'en a dit M. de Matteis au nom du groupe des Verts, car il est effectivement important de discuter de l'homophobie avec des gens qui ne comprennent pas le problème, qui ont une opinion différente; ainsi, nous pouvons les informer. Puisque nous ne pouvons pas tout combattre, en raison des compétences limitées du Conseil municipal, il faut donner à certaines luttes le sens symbolique que confère le dialogue. Mais ce colloque est plus qu'un symbole, car il nous donnera l'opportunité de débattre avec des contradicteurs potentiels qui seront les bienvenus. Par conséquent, le groupe libéral votera bien évidemment la motion M-680.

M. Jean-Louis Fazio (S). Le groupe socialiste demande que la motion M-680 soit soutenue. Nous voudrions que la Ville de Genève et le Conseil municipal affirment ensemble leur opposition à l'homophobie. Il faut empêcher que les citoyens se basent sur une absence de réaction de notre part pour croire qu'ils peuvent être contre les homosexuels. Il faut dire ce qui est inacceptable!

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Suite à de récents événements, nous avons jugé qu'il était urgent de discuter à grande échelle du thème de l'homophobie. Il est vrai que le partenariat a d'abord été accepté par Genève, puis par une large majorité d'électeurs suisses. Nous pourrions donc croire que 58% de la population est contre l'homophobie, que c'est quelque chose qui est derrière nous et

que nous nous acheminons peu à peu vers un processus de normalisation. Inutile de préciser que les homosexuels sont les premiers et les premières à la souhaiter!

Malheureusement, nous n'y sommes pas encore. Nous sommes bien placés, dans nos associations, pour nous rendre compte à quel point nous pouvons tous, à n'importe quel moment et à chaque tournant de notre vie, nous retrouver face à des incompréhensions et surtout à une ignorance totale de ce qu'est l'homosexualité. Cette ignorance, comme toujours, dans tous les cas de discrimination, est le premier facteur de violence, même s'il ne s'agit pas toujours d'une violence physique. Elle découle parfois de ce que certains appellent le «bon sens»...

Le plus grave des poncifs encore largement véhiculé – et qui est extrêmement violent pour les homosexuels – est de croire qu'ils ont choisi de l'être. Ce problème est particulièrement aigu dans les écoles. Je suis mère d'un enfant de 15 ans, et j'ai parfois eu l'occasion de discuter avec mon fils – mais lui est évidemment un peu au courant de ces problèmes – et ses amis. Or le vernis de surface disparaît très vite, et on s'aperçoit que ces jeunes pensent que les homosexuels choisissent d'être ce qu'ils sont. Il est évidemment inacceptable que de telles affirmations continuent à circuler aujourd'hui, car elles sont extrêmement dangereuses.

En effet, je peux vous assurer que, de tous les homosexuels que j'ai rencontrés dans ma vie, il n'y en pas un seul ou une seule qui ait eu le choix de son orientation sexuelle. C'est faux, absolument faux! Je vous garantis que, si nous avions le choix, nous ne choisirions certainement pas d'appartenir à une minorité dans une société comme la nôtre. Ce n'est pas agréable, surtout à l'adolescence, lorsque la première de nos préoccupations est de faire partie d'un groupe et surtout de ressembler à la majorité de nos amis. Or, lorsque l'on est homosexuel et que nos sentiments pour les autres s'éveillent de manière amoureuse, quelque chose ne joue pas.

J'insiste sur le fait que, pour la plupart des homosexuels, c'est extrêmement difficile à vivre. Ça l'est même à tel point que la découverte de leur homosexualité est l'une des premières causes de suicide chez les adolescents. Le docteur Rielle ici présent, qui travaille dans le domaine de la santé des jeunes, pourra certainement le confirmer. C'est déjà difficile à vivre, mais imaginez ce que c'est lorsque vous appartenez à un groupe d'adolescents qui n'acceptent absolument pas cette orientation et qui véhiculent en permanence des théories erronées au sujet de l'homosexualité, qui utilisent sans cesse ces insultes qui font partie du langage courant.

L'homophobie commence dans la cour de récréation, elle continue au sein des familles – pas toutes, naturellement – et elle se reflète aujourd'hui au plus haut niveau des partis politiques, comme nous l'avons constaté récemment. C'est bien

dommage! Nous n'allons pas vers une société de plus en plus tolérante – en tout cas, telle n'est pas mon impression – et il est absolument impératif aujourd'hui que les pouvoirs publics s'occupent de lutter contre l'homophobie. Elles doivent faire face à ce danger potentiel. Il est vrai que c'est certainement plus facile à Genève que dans d'autres régions rurales ou montagnardes de Suisse.

En tout cas, ces violences existent, et il y a encore des homosexuels qui se font tabasser le soir dans les parcs. Pour ma part, je pense en priorité aux adolescents, qui subissent tous les jours des insultes et autres violences sans pouvoir dire qui ils sont, ni comment ils souhaitent vivre leur vie.

La motion M-680 est, somme toute, assez raisonnable. Il est temps d'agir, c'est pourquoi nous demandons l'organisation d'un colloque sur la lutte contre l'homophobie qui réunisse un maximum de partenaires: non seulement les associations concernées – il faudra évidemment qu'elles soient présentes – mais aussi la Ville. Cette dernière doit réfléchir au niveau de ses plus hautes instances à des manières de mettre en place des dispositifs de sécurité pour les homosexuels.

Or je crois réellement que le premier pas dans cette direction sera de pouvoir débattre du problème et combattre l'ignorance, les préjugés et les injustices comises à l'encontre de ces populations discriminées. Si nous parvenons à vivre dans une société plus juste et plus tolérante, même pour les plus faibles et ceux qui sont actuellement les plus discriminés, tout le monde en bénéficiera!

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre soutiendra ce projet de motion. En effet, pour nous, que d'aucuns qualifient d'extrêmes, la démocratie implique la tolérance – à défaut du respect – de la pluralité des opinions. Nous rappelons que la tolérance consiste à supporter ce que l'on désapprouve.

Cela dit, je prends la liberté, dans le cadre de la deuxième demande faite au Conseil administratif, de signaler tout particulièrement à l'intention de M. le maire non pas une piste, mais un fait précis. En effet, l'une de mes relations de près de quarante ans, avec laquelle je partage certains intérêts et certaines valeurs, ancien collaborateur du Grand Théâtre, s'est vu remettre par le directeur et le secrétaire général de cet établissement, lors de sa prise de congé pour cessation d'activité, un soutien-gorge rouge qui devait – paraît-il – s'accorder à sa chemise rose. Ces deux messieurs ont alors insisté pour en parer mon ami. Je vous laisse juges, Mesdames et Messieurs, d'un tel comportement qui se voulait spirituel. Je suis certain que tant M. le maire que nos collègues du groupe des Verts sauront se déterminer à l'endroit de ces faits. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Pendant des siècles, on les a accusés d'être les suppôts de satan. On les a soupçonnés – surtout les femmes – d'être des sorcières, on leur a interdit de nombreuses activités comme le brassage de la bière, par exemple. Jusqu'au XIX^e siècle, on pensait que c'était une maladie, une déformation. On les a contraints, punis, désenvoutés, discriminés. Ils avaient tous les défauts, ils portaient malheur. C'était une anomalie de la nature, une injure à la normalité. En avoir un ou une dans sa famille, comme c'est encore le cas au Japon aujourd'hui, était un déshonneur.

Depuis, ils se sont regroupés en associations diverses et ils se retrouvent sur l'internet pour discuter de leurs difficultés à vivre dans une société qui n'est en rien faite pour eux. Ils sont entre 3 et 15% de la population. Le 13 août est la journée internationale qui leur est consacrée – il en a fallu une. Aujourd'hui, ils ont des boutiques qui leur sont propres, une manière de vivre bien à eux. Parmi les plus célèbres, on peut citer Michel-Ange, Alexandre le Grand, Jean Genet, Léonard de Vinci, Jean-Sébastien Bach, Paul Klee... Cette population dont je parle, ce sont les gauchers!

Mesdames et Messieurs, cela fait sourire... Personne aujourd'hui n'irait dénoncer ou maltraiter un gaucher. Je ne connais pas d'entreprise qui pratique encore cette discrimination qui a pourtant prévalu pendant de longs siècles. Or les arguments sur lesquels elle se basait ressemblent à s'y méprendre à ceux que l'on invoque aujourd'hui pour discriminer les personnes homosexuelles. J'espère donc que le XXI^e siècle fera pour elles ce que le XX^e siècle a fait pour les gauchers, à savoir qu'elles bénéficieront du même traitement que les gauchers aujourd'hui – je veux parler de l'indifférence.

La langue de la discrimination est universelle. Aussi, pour en finir avec cette survivance de l'ignorance qu'est l'homophobie, cette peur issue d'une morale d'un autre temps qui a simplement oublié que sa fonction première est de nous permettre de vivre harmonieusement tous ensemble, nous devons réaffirmer sans trêve que l'humanité est une seule et même espèce, avec ses particularités, ses différences intimes et cette incroyable diversité qui fait sa richesse... (*Des conseillères municipales et des conseillers municipaux bavardent.*) Si je vous dérange, Mesdames et Messieurs, il faut me le dire!

Le président. Mesdames et Messieurs les motionnaires, ce serait bien si vous pouviez aller discuter ailleurs...

M^{me} Salika Wenger. Bien que la motion M-680 soit très modeste, elle fait un pas dans la direction du respect des autres, qui ne sont d'ailleurs pas si autres que ça. C'est pourquoi mon groupe propose que cette motion soit renvoyée à la com-

mission sociale et de la jeunesse, en espérant que les demandes qui y sont formulées ne resteront pas des vœux pieux mais déboucheront sur de réelles mesures de lutte contre cette forme de discrimination qui ne grandit personne.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, discriminer des personnes en raison de leur préférence sexuelle est tout aussi inacceptable que de les discriminer en raison de leur religion ou de la couleur de leur peau. C'est pourquoi la motion M-680 a notre soutien le plus total et le plus complet. J'insiste sur cette tautologie pour dire à quel point nous adhérons au texte proposé. Cela d'autant plus que nous soulignons avec plaisir l'esprit pédagogique qui a présidé à sa rédaction, alors qu'il aurait si facilement pu – et à juste titre – être revendicateur. C'est pour ces raisons que nous renverrons la motion M-680 à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical votera également la motion M-680, car l'une des devises du radicalisme est «Liberté humaine et justice sociale». Or la liberté humaine implique une absence totale de discrimination.

Pour notre part, nous renverrons cet objet directement au Conseil administratif, car nous ne voyons pas bien ce qu'une étude en commission pourrait apporter comme complément. La motion vise à condamner des actes – même si cela n'a pas été dit – et à donner un signal politique pour affirmer que le Conseil municipal condamne l'homophobie. Il faut le dire, même si cela coule de source: nous sommes contre l'homophobie de la même manière que nous nous opposons à l'antisémitisme, au racisme, à la xénophobie et à toutes les discriminations, quelles qu'elles soient.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté par 46 oui contre 22 non (1 abstention).

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite QE-266, de *M^{me} Annina Pfund*: «Boîte à idées, quelle taille?».

Mesdames et Messieurs, nous avons ainsi épuisé notre ordre du jour. C'est fantastique et je vous félicite! Je vous donne donc rendez-vous le 25 juin.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	170
2. Communications du bureau du Conseil municipal	170
3. Pétitions.	170
4. Projet d'arrêté du 5 juin 2007 de MM. Guy Dossan, Jean-Charles Rielle, M ^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, M. Alexandre Chevalier, M ^{me} Salika Wenger et M. Pascal Rubeli: «Modification de l'article 135 du règlement du Conseil municipal concernant les jetons de présence» (PA-69). Troisième débat	170
5. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 janvier 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 554 000 francs destiné à la réhabilitation des installations de ventilation, de chauffage, d'éclairage et de sécurité du Musée Rath, situé au 1, place Neuve, parcelle N° 5022, feuille N° 31, commune de Genève-Cité (PR-536 A)	171
6. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la résolution de M ^{mes} Esther Alder, Caroline Dallèves Romaneschi, Michèle Künzler, MM. Roberto Brogginì, Robert Cramer, Jean-Pascal Perler et Antonio Soragni, renvoyée en commission le 25 juin 1997: «Transfert des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève à une fondation» (R-536 A)	182
7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 067 000 francs destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et de ventilation ainsi qu'à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets, situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais (PR-541 A)	188
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 18 janvier 2006 de M ^{me} Nicole Vali-	

quer Grecuccio et M. Gérard Deshusses, renvoyée en commission le 5 avril 2006, intitulée: «Une piste cyclable le long de l'avenue Henri-Dunant, enfin?» (M-582 A)	194
9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 15 mars 2006 de M ^{mes} Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou et Robert Pattaroni, renvoyée en commission le 6 juin 2006, intitulée: «Pour une pluralité des modes de garde des enfants en bas âge: développons l'accueil familial à la journée» (M-604 A)	199
10. Projet d'arrêté du 26 avril 2007 de MM. Roberto Broggin, Pierre Maudet, Pierre Rumo, Olivier Coste, M ^{me} Gisèle Thiévent, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pascal Rubeli et Robert Pattaroni: «Jetons de présence et indemnités 2007-2011» (PA-68)	225
11. Motion du 9 mai 2007 de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Charles Rielle, Jean-Louis Fazio, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund et Monique Cahannes: «Pour reconnaître et favoriser les associations de quartier» (M-678)	225
12. Motion du 9 mai 2007 de M. Roman Juon: «Pour un cimetière à voitures à Genève» (M-679)	232
13. Motion du 9 mai 2007 de MM. Yves de Matteis, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Didier Bonny, Guy Dossan, Blaise Hatt-Arnold, Alexandre Chevalier, M ^{mes} Ariane Arlotti, Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Anne Moratti Jung et Sarah Klopman: «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination» (M-680)	236
14. Propositions des conseillers municipaux	242
15. Interpellations	243
16. Questions écrites	243

La mémorialiste:
Marguerite Conus